



Université Mohamed Khider de Biskra
Faculté des Sciences Exactes et Sciences de la Nature et de la Vie
Département des Sciences de la Terre et de l'Univers

MÉMOIRE DE MASTER

Domaine : Architecture, Urbanisme et Métiers de la ville
Filière : Gestion des Techniques Urbaines
Spécialité : Urbanisme et Gestion des Villes

Réf. : Entrez la référence du document

Présenté et soutenu par :
Bessei Oufia

Le : mardi 29 septembre 2020

L'adressage et son rôle dans la gestion des villes

Jury :

Mme. Arami soumia	MAA	Université de Biskra	Président
M. Msellem Houda	MAA	Université de Biskra	Examineur
M. Abdelgader Ahmed	MCB	Université de Biskra	Encadreur



Université Mohamed Khider de Biskra
Faculté des Sciences Exactes et Sciences de la Nature et de la Vie
Département des Sciences de la Terre et de l'Univers

MÉMOIRE DE MASTER

Domaine : Architecture, Urbanisme et Métiers de la ville
Filière : Gestion des Techniques Urbaines
Spécialité : Urbanisme et Gestion des Villes

Réf. : Entrez la référence du document

Présenté et soutenu par :
Bessei Oufia

Le : mardi 29 septembre 2020

L'adressage et son rôle dans la gestion des villes

Jury :

Mme. Arami soumia	MAA	Université de Biskra	Président
M. Msellem Houda	MAA	Université de Biskra	Examineur
M. Abdelgader Ahmed	MCB	Université de Biskra	Encadreur

Dédicaces

Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail à ceux qui, quels que soient les termes embrassés, je n'arriverais jamais à leur exprimer mon amour sincère.

- *A la femme qui a souffert sans me laisser souffrir, qui n'a jamais dit non à mes exigences et qui n'a épargné aucun effort pour me rendre heureuse mon adorable mère
Hafida.*
- *A l'homme, mon précieux offre du dieu, mon père Ahmed.*
 - *A mes chères sœurs et mes frères.*

Remerciements

Avant d'aborder le vif du sujet, je tenu à remercier vivement :

Monsieur Ahmed Abdelgader pour tout le soutien et l'encadrement qu'il nous a donné.

Le corps enseignant administratif de la faculté des sciences exactes, sciences naturelles et vie de biskra.

Nous tenons à remercier également tous ceux qui l'élaboration de ce mémoire.

A tous ceux dont le soutien nous a été utile et nécessaire, nous disons *Merci*.

Sommaire

Dédicaces

Remerciements

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : Concepts et définitions générale sur l'adressage	03
1. Liste terminologique	03
1.1 L'adresse	03
1.2 L'adresse légale	04
1.3 Le sujet intitulé	04
1.4 L'adressage	04
1.5 La référence nationale pour l'adressage	04
1.6 Logement	04
1.7 Bâtiment	05
1.8 Les voies	06
2. Qu'est-ce que l'adressage ?	07
2.1 Définition de l'adressage	07
2.2 L'importance de l'adressage	08
2.3 L'objectif de L'adressage	08
2.4 Un regard vers le passé et les expériences internationales	08
2.5 L'adressage dans une perspective de développement municipal	11
3. L'application de l'adressage	12
3.1 Adressage et information urbaine	12
4. Les modalités de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics	18
4.1 La commission nationale de baptismation ou de débaptisation	19
4.2 La commission de wilaya de baptismation ou de débaptisation	20
5. Les caractéristiques techniques de la plaque et des moyens d'identification matérialisant toute baptismation ou débaptisation des institutions, lieux et édifices publics	22
5.1 Les plaques de dénomination	22
5.2 La numérotation des habitations et d'immeubles	
6. La composition et les modalités de traitement du dossier des propositions de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics	31

7. Le règlement intérieur-type de la commission de wilaya de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics	33
Chapitre 2 : concept et définition générale sur les systèmes d'information géographique	36
1. L'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) dans le processus de l'adressage	36
1.1 Définition des systèmes d'information géographique	
1.2 Historique	37
1.3 Les principaux avantages des systèmes d'information géographique (SIG)	39
1.4 Fonctionnalités d'un système d'information géographique (SIG)	39
2. L'utilisation de système d'information géographique dans le domaine d'urbanisme	41
3. L'utilisation de système d'information géographique dans le domaine de l'adressage	42
Chapitre 3 : Définition du domaine d'études	44
1. Les caractéristiques géographiques	44
1.1 Situation géographique et administrative	44
1.2 Climat	46
Chapitre 4 : application des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes	47
1. Évaluation de la situation : Le système de baptismation des lieux et de numérotation dans la commune de Touggourt	47
2. Les phases de l'opération de baptismation des lieux et des institutions et édifices publics	50
2.1 Phase de préparation	50
2.2 Phase d'exécution	59
2.3 Phase de maintenance	74
Conclusion	
Bibliographie.	
Annexes	
Listes des figures et des tableaux	

Introduction générale

INTRODUCTION

La dénomination à l'époque actuelle est le miroir reflétant l'histoire des nations et des peuples dans les sociétés urbaines, où il est possible et à travers elles de connaître les noms des quartiers et des rues de différentes villes et de se familiariser avec La réalité de ces villes est de toutes sortes et formes.

Développer les villes, étendre leurs zone urbaine et étendre ces nouvelles zones urbaines en dehors d'elles, les frontières de l'ancien quartier ont été planifiées et créées de nombreuses rues, dont les tailles atteignent parfois plusieurs kilomètres, ainsi que la construction de milliers de complexes résidentiels avec des services et des équipements publics contrairement à ce qui existait dans le passé, car la ville était à une échelle urbaine limitée, et donc il n'y avait pas de besoin urgent. Pour trouver un moyen avancé pour se rendre quelque part dans cette ville et la connecter à l'extérieur.

Il s'ensuit une situation préoccupante pour le fonctionnement des services urbains. Sans système de repérage, comment se retrouver dans une ville sans cesse grandissante ? Comment guider rapidement ambulances, pompiers, services de sécurité ? Comment envoyer du courrier ou des messages à domicile ? Comment identifier les équipements urbains ? Comment localiser les pannes des réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone ? Comment améliorer le recouvrement sur place des factures d'eau et d'électricité ? Comment disposer d'une fiscalité locale efficiente ?

Récemment, l'étude des villes reçoit une grande attention partout dans le monde, et cette étude traite des villes en tant que phénomène culturel qui progresse et se développe rapidement à un rythme élevé. L'importance de cela pour faciliter la production de cartes-guides pour les villes et faciliter le transport entre les parties de la ville, ainsi que la livraison du courrier vers ses sites, n'est pas un secret. Compte tenu du développement complexe de la vie humaine et de l'aspiration de l'homme à une vie meilleure, il est nécessaire d'organiser et de construire des travaux qui conduisent à la répartition des centres d'urbanisation et des établissements humains dans des sites qui garantissent les conditions de vie les plus décentes, et spécifier une adresse pour chaque site. Par conséquent, la disponibilité de moyens auxiliaires permettant d'identifier rapidement le site et de déterminer le chemin le plus court qui y mène est de la plus haute importance concernant les routes et systèmes utilisés afin d'avoir un système qui facilite le fonctionnement de la ville. Afin d'atteindre cet objectif de construction et de développement d'un nouveau système de dénomination des rues et de numérotation des bâtiments, l'importance des systèmes d'information géographique est soulignée comme l'aide la plus importante dans la préparation de cartes et de plans et des données sur les sites couverts par l'étude.

Problématique

De nombreuses villes en développement ont connu une croissance urbaine très importante au cours des dernières décennies, marquée par l'émergence de nombreux quartiers non préparés. Les anciens systèmes de marquage des voies étaient souvent mis en œuvre dans les parties plus anciennes de la ville et étaient rarement élargis pour inclure de nouveaux quartiers. Il en résulte un état inquiétant des travaux de services urbains, et la question principale à laquelle cette étude répond dépend de la prise en compte d'une ville que vous décidez en traitement.

Notre problématique fondamentale sera donc :

En quoi consiste une méthode d'adressage ?

Cette dernière question conduit à deux questions secondaires :

- Quel est le rôle de l'adressage dans la gestion de la ville
- Quels outils utilise-t-on pour gérer l'adressage dans une zone urbaine ?

Hypothèses

Pour répondre au questionnement précédent, nous faisons les hypothèses suivantes :

- L'adressage construit un système qui contribue au fonctionnement des villes qui répond aux besoins quotidiens, en particulier les installations de services de base et sensibles tels que les feux d'artifice, le courrier et les communications, les services médicaux, les services et les services municipaux ... qui facilitent les services.
- Un système d'information géographique est un outil efficace de prise de décision, de suivi et d'évaluation des procédures de gestion.

Partie première
Approche conceptuelle

*Chapitre 01 : Support
théorique : Concepts et
définitions générales sur
l'adressage et son rôle dans la
gestion des villes*

Introduction

Face à l'explosion démographique dans les villes des pays en développement, la maîtrise de la gestion urbaine a été rendue d'autant plus difficile que les collectivités locales, nouveaux acteurs de cette gestion dans le cadre du mouvement de décentralisation en cours souvent pas pu développer les moyens de faire face à la croissance urbaine.

Dans un tel contexte, les systèmes d'identification de voies, construction et parcelles n'ont tout simplement pas pu suivre le rythme de l'urbanisation, conduisant à une situation dans laquelle les villes de ces pays ont la moitié ou plus de rues sans nom ni adresse.

Il s'agit de procéder par étape en amenant pas à pas les cadres locaux à la maîtrise de l'information urbaine : cartographie de la ville, codification des voies, enquête de recensement, implantation d'un système informatique simple, développement d'outils de gestion appliqués, en particulier en vue d'améliorer les ressources par une meilleure identification des contribuables, en outre, l'adressage vu bien au-delà de la simple gestion de la ville, en attribuant à l'individu une identité locale dans la ville, il lui permet de communiquer au-delà de la communauté, l'adressage s'impose aussi comme une condition essentielle à la reconnaissance de la citoyenneté.

En Algérie conformément aux dispositions de l'article n° 120 de la loi 10-11 du 22 juin 2011 relative à la commune le conseil populaire municipal définit l'espace étant principalement liée à la désignation des institutions, des lieux, des bâtiments public et de la numérotation des entrées des résidences, et le chef de l'assemblée populaire municipale doit inciter divers secteurs et organismes publics à achever la nomination de tous les secteurs et équipements appartenant à sa juridiction et à suivre son incarnation. Des procédures sont préparées pour faciliter l'application par l'autorité nationale en charge du processus d'adressage à des fins d'identification géographique. (ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2019, projet décrit exécutif du décembre 2019 relatif de Comment produire, publier, commercialiser et gérer les données d'adressage, projet journal officiel du décembre 2019)

1. Liste terminologique

1.1. L'adresse

Information structurée qui permet d'identifier un sujet de manière unifiée à des fins d'identification géographique. Elle comprend plusieurs formes de composants : numéro, nom d'un lieu nommé, rassemblement, boîte, courrier, itinéraire, zone, logement et agence. (ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2019, projet décrit exécutif du décembre 2019 relatif de Comment produire, publier, commercialiser et gérer les données d'adressage, projet journal officiel du décembre 2019)

1.2 L'adresse légale

Une identification précise de l'adresse d'une personne physique ou morale, comme son lieu de résidence principal, ainsi que l'adresse postale signifie la somme des informations fournies par le service par un agent de service dans le but de réaliser le service de livraison du courrier. (Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2019.projet décrit exécutif du décembre 2019 relatif de Comment produire, publier, commercialiser et gérer les données d'adressage, projet journal officiel du décembre 2019)

1.3 Le sujet intitulé

Tout sujet pouvant faire l'objet d'un titre. (Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2019.projet décrit exécutif du décembre 2019 relatif de Comment produire, publier, commercialiser et gérer les données d'adressage, projet journal officiel du décembre 2019)

1.4 L'adressage

doit permettre une localisation précise du domicile d'une personne, d'une activité, ou d'une entreprise.(mettre en place une démarche d'adressage.2016.Tarn information géographique.Tessa,1-2octobre)

1.5 La référence nationale pour l'adressage

Propriété publique qui comprend des données de référence géospatiales liées principalement à l'invocation cartographique, aux images industrielles et aux données d'adressage. Dans le but de l'adopter comme outil de gouvernance régionale. (Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2019.projet décrit exécutif du décembre 2019 relatif de Comment produire, publier, commercialiser et gérer les données d'adressage, projet journal officiel du décembre 2019)

1.6 Logement

Un logement est un lieu fermé et couvert composé d'une ou plusieurs pièces pouvant être habité par une ou plusieurs personnes ou non habité.

Il s'agit d'un appartement dans un immeuble, une maison individuelle ou un magasin qui n'est pas destiné au logement, mais qui est utilisé à des fins résidentielles (entrepôt ou garage). Parfois, cela peut être une cabane, une tente ou une maison en bois ... etc. En général, c'est chaque endroit où une ou plusieurs personnes se réfugient, en particulier pour se reposer, dormir, manger et vivre leur vie privée. (Formation au profit des délégués des communes. Recensement général pour population et des logements, 2013. 8-9)



Figure 1 : exemple logement

(la source : Formation au profit des délégués des communes)

1.7 Bâtiment

Le bâtiment est construit et préparé par l'être humain pour être utilisé comme maison ou comme lieu de travail ou pour entreposer des machines ou du matériel.

Cette définition comprend également: les huttes, les maisons en bois, les tentes, les péniches ou les abris naturels tels que les grottes, les cavités creusées dans les rochers.

Chaque bâtiment se distingue des autres par une entrée principale avec la possibilité d'avoir une ou plusieurs entrées secondaires et l'absence de toute communication interne entre eux et un autre bâtiment adjacent. Si le bâtiment est destiné à l'habitation, le bâtiment peut consister en un ou plusieurs logements. (Formation au profit des délégués des communes. Recensement général pour population et des logements, 2013. 8-9)

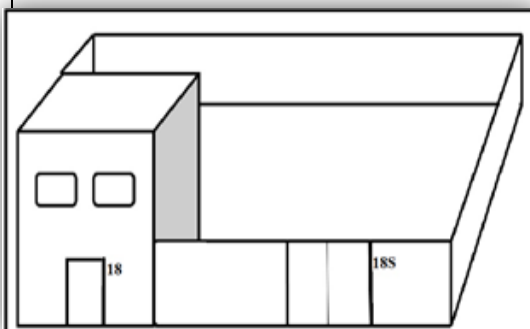


Figure 2 Un exemple de bâtiment avec une entrée principale et une entrée secondaire

(la source : Formation au profit des délégués des communes)

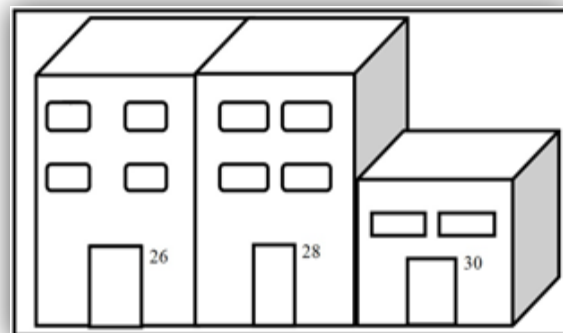


Figure 3 Un exemple de plusieurs bâtiments adjacents avec une entrée principale à chacun

(la source : Formation au profit des délégués des communes)

Les aires résidentielles

1.8.1 Zones résidentielles

✓ **Assemblage urbain**

C'est le regroupement de bâtiments de plus de 100 bâtiments, où la distance entre l'un et l'autre est inférieure à 200 m.

Le rassemblement urbain est entouré d'une frontière imaginaire pour indiquer le lieu de sa fin, cette limite est appelée le voisinage du rassemblement urbain.

La communauté urbaine dans laquelle le siège de l'Assemblée populaire municipale est appelée est une grande communauté urbaine (ACL) et le reste des rassemblements urbains de la même municipalité sont appelés rassemblements urbains secondaires (A.S). (Formation au profit des délégués des communes. Recensement général pour population et des logements, 2013. 12-13)

✓ **Groupe résidentiel (ILOT)**

Un groupe résidentiel fait partie d'une parcelle de terrain dans une communauté urbaine entourée de voies publiques (rue, voie d'accès, escaliers, etc. ...) afin que ce groupe d'habitation n'en coupe aucun.

Le groupe résidentiel peut comprendre un ou plusieurs. (Formation au profit des délégués des communes. Recensement général pour population et des logements, 2013. 15-16)

1.8.2 Zone dispersée

C'est le territoire de la commune dont les habitants sont majoritairement dispersés. Cette zone est définie par les frontières administratives officielles et contient de petits groupes de maisons sous forme de villages et de quartiers ainsi que des bâtiments isolés.

Parfois, cette région peut être complètement vide de bâtiments, comme c'est le cas dans certaines municipalités du sud. (Formation au profit des délégués des communes. Recensement général pour population et des logements, 2013. 12-13)

1.9 Les voies

C'est un élément continu du réseau de circulation à usage présentant une extrémité et limité latéralement par deux bords. (ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2015 instruction relatif de modalités pratiques des mise en œuvre de l'opération de baptisation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, instruction 27/01/2015, 15/016)

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

1.9.1 hiérarchisation des voies

la plaque de dénomination comporte des éléments essentiels qui doivent être portés avec exactitude pour permettre d'identifier un lieu ou une voie, de renseigner et d'orienter le public ainsi que les différents services

Il s'agit d'identifier ce qui suit :

- ✓ Le type de voie, appelée «élément générique» c'est-à-dire : boulevard, avenue, rue,etc, qui sert à hiérarchiser les voies.
- ✓ La dénomination appelée «élément spécifique», à savoir le nom propre ou le nom commun, qui identifie les voies en plus des informations complémentaire éventuelles par rapport à certains noms propre.

En conséquence, il vous est demandé à priori, de hiérarchiser toutes les voies inventoriées dans la commune, en définissant leurs profils : rues, avenues, boulevard, ruelle, ...ect. Cette action se base sur les critères de capacité physique de la voie, sa géométrie, sa fonctionnalité et ses caractéristiques urbaine et morphologique.

Chaque type de voie peut être identifié et classé dans l'une des catégories contenues dans le plan d'action élaboré pour la mise en œuvre de l'opération de baptisation et de débaptisation.(ministre de l'intérieur et des collectivités locales,2015 instruction relatif de modalités pratiques des mise en œuvre de l'opération de baptisation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, instruction 27/01/2015,15/016)

2. Qu'est-ce que l'adressage ?

2.1 Définition de l'adressage

L'adressage est une méthode d'identification des voies et des immeubles, tendant à faciliter le repérage des constructions, grâce à une signalétique (panneaux de rue et numérotage des entrées), une représentation planimétrique des îlots et un fichier d'adresses.

Les systèmes d'adressage diffèrent selon les pays ; ils répondent généralement aux conditions d'implantation et d'organisation locale de l'espace bâti en s'adaptant aux évolutions et recueillies pendant l'élaboration du diagnostic territorial pour proposer une méthode adaptée au contexte local.

L'adressage est une opération qui entre dans le cadre plus large d'un projet d'information urbain. (catherine et al, 2005, l'adressage et gestion des villes : qu'est ce que l'adressage et pour l'adressage ? banque mondiale washington et ministre français des affaires, 272p)

L'adressage est plus qu'une simple opération de signalétique, c'est aussi l'occasion de réaliser un plan de la ville en vue de son utilisation par les différents service municipaux, mener une enquête

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

systématique qui donne l'opportunité d'un recueil important d'informations urbaines et démographiques et constituer un fichier d'informations assimilable à un recensement des constructions et des équipements, véritable source d'informations urbaines trop souvent inexistantes. Les informations recueillies sont associées à une adresse, donc facilement localisables. Ce fichier (qui pourra prendre la forme d'un SIG) représente l'atout novateur et majeur de l'adressage, en particulier dans les pays à forte croissance urbaine ou l'urbanisation a échappé aux pouvoirs locaux car, à partir du fichier d'informations urbaines, du plan d'adressage et de l'index des voies, il est possible de développer de nombreuses applications au bénéfice des populations, des collectivités locales, du secteur privé. (Catherine et al, 2005, l'adressage et gestion des villes : qu'est-ce que l'adressage et pour l'adressage ? Banque mondiale Washington et ministre français des affaires, 272p)

2.2 L'importance de l'adressage

Le système de dénomination et de numérotation des rues et des bâtiments a pour fonction d'aider les gens à localiser leurs adresses facilement et commodément.

2.3 L'objectif de l'adressage

L'adressage à plusieurs objectifs :

2.3.1 pour la population, une lecture de la ville plus évidente :

- ✓ Améliorer le repérage et l'orientation.
- ✓ Faciliter les interventions d'urgence : ambulances, pompiers, polices.
- ✓ Localiser les services urbains.

2.3.2 pour les collectivités locales, une amélioration des services et de la gestion urbaines :

- ✓ Un outil de programmation et de gestion des services techniques : la connaissance du patrimoine public (voirie, équipements, linéaire, nombre, état) permet la mise en place d'un suivi et d'une aide à la programmation urbaine.
- ✓ Un outil d'amélioration de la fiscalité : à partir des informations issues de l'adressage, il est possible de localiser et de recenser les personnes ou entreprises soumises à l'impôt et de mieux définir l'assiette fiscale.

2.3.3 pour le secteur privé, une meilleure gestion des réseaux pour les concessionnaires.

L'adressage permet en effet, de faciliter le travail des concessionnaires des réseaux d'eau, d'activités et de télécommunication en matière d'installation et de recouvrement. (adresse gestion dénomination, 2011)

2.4 Un regard vers le passé et les expériences internationales

Définir l'adresse à partir de la notion «rue-maison» implique d'adopter les systèmes

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

d'identification des rues et des maisons. On verra à travers quelques éléments historiques et des exemples de différents pays, que la tâche est moins simple qu'elle ne paraît au premier abord. . (catherine et al, 2005, l'adressage et gestion des villes : qu'est-ce que l'adressage et pour l'adressage ? banque mondiale washington et ministre français des affaires, 272p)

2.4.1 Identifier les rues

L'histoire commence avec les références aux lieux-dites et aux enseignes. L'enseigne la plus en évidence ou la plus populaire donnait son nom à la rue. En France, jusqu'au XVIIe siècle, la ville comportait peu de rues et la question de leur appellation ne s'est posée qu'avec les travaux de réaménagement urbain (Louis XIV) : de nouvelles voies sont alors créées, qui remplacent les murailles de la ville ou prolongent d'anciennes voies. Le nom de la rue choisi, il reste à le rendre visible : tâche apparemment simple, mais qui a demandé plus de deux siècles pour établir et confirmer les procédures.

Au cours de l'histoire, les circonstances contribuent à modifier le nom de la rue. Ce changement s'effectue souvent au terme d'un long processus, dont il faut déterminer les modalités et notamment celles de participation de la population. La fusion des villes de l'ancienne communauté urbaine de Québec fournit une bonne illustration des mécanismes adoptés, des participants et des critères de sélection.

Malgré de telles précautions, la réaction des citoyens est parfois inattendue, tel l'exemple des habitants de Gatineau (Canada) irrités par les décisions de la Commission de toponymie, qui ne donnent pas la leçon d'histoire attendue dans la nouvelle appellation des rues. Enfin, autre exemple de changements de nom, celui de Belgrade (Serbie/Monténégro), où des panneaux récapitulent les différentes appellations de la rue à travers les vicissitudes de l'histoire.

Avec l'urbanisation galopante des dernières décennies, la question principale est moins le changement que l'attribution des noms ; dans les villes à croissance rapide, la majorité des rues reste longtemps non dénommée, car l'attribution du nom n'est généralement pas indifférente. Toutes expériences confondues, il s'avère donc impossible d'attribuer d'emblée des noms de rues sur une grande échelle. La dénomination suscite trop de controverses pour être menée rapidement. Le recours à des prescriptions réglementaires n'est souvent pas suffisant, comme le montre l'exemple du Cameroun, où une circulaire présidentielle sur la dénomination des voies est restée lettre morte depuis des années.

Il faut donc recourir à un système plus neutre de numérotation des rues. Il peut être mis en place rapidement et constituer une étape préalable à une dénomination ultérieure des voies. Toutefois, si

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

cette numérotation s'accommode bien du tracé régulier des voies (villes des Etats-Unis, villes coloniales de l'Amérique latine ou de l'Afrique de l'Ouest), elle est évidemment plus complexe à mettre en œuvre, quand le tracé des rues n'est pas régulier.

Pour conclure cette réflexion, quelques références asiatiques : la prégnance de l'orientation dans l'adressage des rues en Chine, et le désarroi du touriste ... et du citoyen, à la quête d'une adresse au Japon. (Catherine et al, 2005, l'adressage et gestion des villes : qu'est ce que l'adressage et pour l'adressage ? banque mondiale washington et ministre français des affaires, 272p)

2.4.2 Identifier les constructions

La nécessité d'identifier les immeubles est apparue avec la croissance des villes en Europe et en Chine au XVIIIe siècle. Les adresses étaient constituées de l'indication de la voie où se trouvait la maison et d'une localisation complémentaire approximative. Voici un exemple d'une adresse parisienne en 1778 : «de Sahuguet d'Espagnac, rue Meslé, la quatrième porte à droite en entrant par la rue du Temple».

La numérotation des immeubles, engagée en France au XVe siècle, ne devient systématique qu'au XVIIIe pour différentes raisons : « la population n'était pas si grande que le besoin s'en fit sentir. La crainte de l'inquisition fiscale, l'attachement aux habitudes, le désir, assez légitime, de ne pas devenir un simple matricule, tout cela concourait à laisser les choses en l'état». Le numérotage des immeubles a répondu successivement à diverses préoccupations :

- ✓ Au XVe siècle, la numérotation des maisons du pont Notre-Dame traduit des préoccupations patrimoniales de la Ville qui recense les constructions qu'elle possède.
- ✓ A partir du XVIe siècle, les préoccupations concernent le contrôle de l'habitat illégal dans les faubourgs, où les «maisons à porte cochère», dont la construction est interdite, sont numérotées.
- ✓ A partir de 1768, les préoccupations sont sécuritaires et se traduisent par la numérotation des maisons «dans toutes les villes et dans les bourgs et villages sujets aux logements des troupes».

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage



Figure 4 L’histoire s’écrit sur les murs de Belgrade... Les inscriptions changent dans les rues à Paris

(Source : l’adressage et gestion des villes)

- ✓ Enfin en 1779, l’adressage correspond au «projet citoyen» d’un particulier, M. Kreenfelt, qui, pour faciliter les rapports entre citadins, propose de donner des adresses précises et commodes.

Avec la révolution, la généralisation de l’adressage répond à une préoccupation fiscale : recenser les propriétaires soumis au nouvel impôt, la contribution foncière. Toutefois, le numérotage par section, établi sans plan ni méthode donne des résultats d’une invraisemblance déconcertante.

En 1805, l’Empire jette les bases du système moderne et les principes aujourd’hui en vigueur. Le système est reconnu «utile à tous les services administratifs et notamment pour faciliter les paiements des contributions », mais aussi «comme mesure d’ordre et de sécurité». Il fait l’objet de multiples propositions et innovations de la part de l’autorité municipale et surtout de particuliers. (catherine et al, 2005, l’adressage et gestion des villes : qu’est-ce que l’adressage et pour l’adressage ? banque mondiale washington et ministre français des affaires, 272p)

2.5 L’adressage dans une perspective de développement municipal

L’adressage s’inscrit dans un contexte d’appui au développement municipal dont on peut rappeler les cinq caractéristiques ou tendances principales :

- 2.5.1 Une approche tournée de plus en plus vers la fourniture des services prioritaires : dans un contexte de pression démographique et de ressources limitées, la tendance est de cibler les besoins prioritaires en matière d’équipements de base et d’infrastructures et de prêter une

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

attention particulière aux quartiers précaires ;

2.5.2 Une dimension municipale importante : des interlocuteurs privilégiés sont devenus les collectivités locales et les gestionnaires municipaux ; cette tendance soutient le processus de décentralisation entamé de manière plus ou moins efficace dans la totalité des pays de la région et qui rassemble la communauté des bailleurs de fonds éprise de démocratisation.

2.5.3 Une approche binôme : finances et urbanisme doivent être abordés parallèlement. C'est l'objectif sous-jacent des «audits financiers et urbains» mis en place dans un certain nombre de pays (Sénégal, Guinée, Mauritanie, Niger, Madagascar, Rwanda, Cameroun ...), qui permettent de hiérarchiser les priorités et de les dimensionner par rapport aux capacités financières des municipalités.

2.5.4 Un financement partagé avec contrepartie locale exigée. Si embryonnaire soit-elle, cette contrepartie locale est devenue une incontournable règle de jeu et une marque de l'adhésion des bénéficiaires au principe de cofinancement.

Un montage institutionnel et financier tentant de responsabiliser les différents partenaires : approche contractuelle. L'exemple du Sénégal est le plus illustrateur du mécanisme et du montage des contrats de ville qui consignent à la fois le contenu des Programmes d'Investissements Prioritaires et les engagements pris par les municipalités dans le cadre de leur Programme d'Ajustement Municipal. (Catherine et al, 2005, l'adressage et gestion des villes : qu'est ce que l'adressage et pour l'adressage ? banque mondiale washington et ministre français des affaires, 272p)

3 L'application de l'adressage

3.1 Adressage et information urbaine

L'adressage, par les enquêtes qu'il requiert et les localisations qu'il fournit, constitue une occasion exceptionnelle de rassembler les informations qui vont contribuer à mieux connaître la ville. Le traitement de la base de données ainsi constituée et sa traduction cartographique permettent d'évoluer vers un système simplifié d'information géographique pouvant s'articuler avec d'autres outils de gestion urbaine. La maintenance de cette base de référence fournit en même temps l'occasion de l'enrichir progressivement par de nouvelles informations. (ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2014. Projet de plan décrit exécutif relatif au d'action de l'opération de baptisation des institutions, lieux, routes, voies et édifices publics)

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

3.2 Gestion des adresses

Afin de tirer un parti maximum de la banque de données issue de l'enquête d'adressage, il est recommandé de se procurer ou d'élaborer un logiciel spécifique de gestion des adresses, susceptible de mettre en œuvre les fonctionnalités classiques d'une base de données (recherche, extraction en fonction de critères, croisement de critères), ainsi que des fonctionnalités propres à la dimension spatiale des données (recherche, extraction et croisement de données par territoire...). Le logiciel développé à cet effet doit permettre les opérations suivantes :

3.2.1 Effectuer des extraits du fichier par « thèmes »

- ✓ à partir des types d'occupation, extraire séparément ou par groupe : les habitations ou types d'habitations, les activités ou les types d'activités, les équipements, le mobilier urbain (bornes fontaines, lampadaires...) ; ces extractions pouvant être réalisées par rue, par quartier ou sur l'ensemble de la ville.
- ✓ à partir d'une adresse, extraire les informations associées à l'adresse, à une rue, à un quartier, à une zone à définir.
- ✓ à partir de données croisées, mettre en évidence des caractéristiques (pharmacies et médecins d'un quartier ...).
- ✓ Garder en mémoire les changements d'occupation pour établir des historiques et, en conséquence, observer des dynamiques.
- ✓ Modifier ou saisir facilement et à tout moment une nouvelle adresse ;
- ✓ Ajouter des paramètres libres (informations associées à l'adresse) à tout moment et sans limites de nombre.
- ✓ Définir des « territoires » (ensembles d'adresses) à la demande et selon les besoins.
- ✓ Prendre en compte la distinction entre numéros de portes pairs et impairs, correspondant aux deux côtés de la voie.
- ✓ Effectuer aisément exportations et importations vers d'autres applications (voirie, équipement, fiscalité) ou une autre base.
- ✓ Imprimer les extraits et/ou l'ensemble des informations.
- ✓ Les phases de l'opération de baptisation des lieux et des institutions et édifices publics :

L'opération se déroule en trois phases : préparation, exécution et maintenance.

Au cours de ces phases, il est procédé à la mise en œuvre des tâches suivantes :

- a) Cartographie.
- b) Codification.
- c) Enquêtes et numérotage des portes et panneauage des voies.

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

- d) Pose de plaques de baptisation.
- e) Constitution d'un fichier d'adresses.
- f) Médiatisation.

I. Phase de préparation

- **Objectif et taches à réaliser**

Cette phase définit les modalités de mise en œuvre de l'opération de baptisation des lieux et des institutions et édifices publics qui débute par l'installation d'une commission chargée de la coordination au niveau de chaque wilaya et d'une commission communale, chargée de l'identification des voies et de recensement des lieux et des institutions et édifices publics ainsi la numérotation des portes.

- **Les intervenants**

Wilaya, chef de daïra, commune et bureau d'études éventuellement.

- **Durée et coût**

La durée de cette phase est fixée à (06) mois.

Le coût concerne la prise en charge des frais de la cartographie et photographie aérienne (photo plan), frais de fonctionnement et acquisition de matériels et d'étude éventuelle ainsi que les agents d'Algérie poste (facteurs).

- **Déroulement schématique**

La phase de préparation se déroule en deux étapes :

(1) Première étape

- 1-1 Sélection d'un bureau d'études chargé de l'élaboration d'un état des lieux.
- 1-2 Réalisation de l'étude éventuelle et sa validation par la commune.

(2) Deuxième étape

- 1-1 installation des commissions de wilaya et de commune.
- 1-2 Désignation d'un délégué de daïra.
- 1-3 Recueil d'une première documentation (fonds de plans).
- 1-4 Elaboration d'un état des lieux actualisé.
- 1-5 Première campagne de «médiatisation».
- 1-6 Formation de délégué de daïra.

II. Phase d'exécution

- **Objectif et tâches à réaliser**

Cette phase concerne la réalisation proprement dite, elle porte essentiellement sur

- ✓ La préparation du plan de baptisation des lieux et des institutions et édifices publics et

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

voies sur un fond cartographique dûment validé par la commission de wilaya.

- ✓ La validation par la commune du plan de baptisation des lieux et de l'institution et édifices publics.
- ✓ La pose de plaques de rues et places publiques et panneautage des carrefours «panneautage».
- ✓ Le numérotage des portes, selon la codification adoptée et l'enquête y afférente.
- ✓ La constitution d'un «fichier d'adresses».
- ✓ La médiatisation et la vulgarisation de l'opération de baptisation des lieux et des institutions et édifices publics.

- **Intervenants**

Wilaya, commune, délégué de daïra, formation, enquêteurs, manœuvres, spécialistes de la médiatisation (média et sociétés civiles), fabricants de plaques de rue, entreprise de pose, imprimeurs, agents d'Algérie poste (facteurs).

- **Durée et coût**

La durée de cette phase est fixée à (06) mois.

Le coût couvre la rémunération et d'agents temporaires, la fourniture des plaques de rue et des matériels nécessaires au numérotage des portes, les frais de médiatisation.

- **Déroulement schématique**

La mise en œuvre de la cartographie, la préparation des enquêtes de baptisation des lieux et des institutions et édifices publics et la pose des plaques peuvent être lancées en même temps.

- **Cartographie**

Sur la base des premiers éléments collectés lors de l'étude et des informations recueillies lors de la phase préparatoire, la commission de la notamment la toponymie des lieux, des quartiers et des voies. Ensuite il est procédé à l'établissement d'un tracés du plan de base, puis l'engagement de la codification des rues en indiquant sur le plan de base leur identifiants et leurs extrémités.

- **Panneautage des voies et des routes**

Cette tâche comprend la fabrication, pose de plaques et panneautage des rues, des boulevards et des routes.

L'opération de pose de plaques et de panneautage à travers le territoire national suppose la mise en place de mécanismes introduisant des critères de classification des différentes voies de circulation : rue, route, avenue et boulevards, et ce en procédant à

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

la mise en place d'une nomenclature de ces voies qui se définit, d'une manière générale comme suit :

- ✓ **L'avenue** : rue, généralement plantée d'arbres, conduisant à un point important, donne accès à un édifice public, rayonnement autour d'une place.
- ✓ **Le boulevard** : rue très large, généralement plantée d'arbres (avenue, cours), construite à l'emplacement des anciens, ou bien large voie faisant le tour de la ville (sur l'emplacement des anciens remparts). (boulevard extérieur ; boulevard périphérique).
- ✓ **Le carrefour** : intersection de plusieurs voies. le carrefour a autant de branches qu'il y a de débouchés (une même voie traversant le carrefour forme donc deux branches).
- ✓ **Le chemin** : voie de communication, voie qui permet d'aller d'un lieu à un autre.
- ✓ **La place** : Espace libre dans une agglomération, généralement entourée de constructions formant un dégagement devant un édifice ou à un carrefour.
- ✓ La route : voie de communication aménagée, plus importante que le chemin, située hors d'une agglomération ou reliant une agglomération à une autre (opposée à rue).
- ✓ **La rue** : voie qui relie différents points, espace à parcourir pour aller quelques parts.
- ✓ **La voie** : ce qui relie différents points, espace à parcourir pour aller quelques parts.
- ✓ **La voirie** : ensembles des voies aménagées et entretenues par l'administration publique.
- ✓ **La zone piétonnière** : ensemble de rues et de ruelles où la circulation est réservée aux piétons et souvent également aux cyclistes et aux promenades.

- **Fabrication des plaques et panneau**

Le lancement de la fabrication est opéré dès le début de l'exécution juste après l'établissement de l'inventaire des voies et carrefours.

- **Numérotage des portes et enquêtes**

La préparation des questionnaires d'enquête du matériel intervient au début de la phase d'exécution, sitôt que la cartographie de base est prête. Cette opération est réalisée en procédant à la formation des enquêteurs.

Pour mieux cerner les conditions de réussite, il y a lieu de lancer une opération-pilote, qui donne lieu à une deuxième campagne de médiatisation, ainsi, débute la phase la plus longue de l'opération : numérotage des portes et enquêtes auprès des occupants.

- **Fichier d'adresses**

L'enregistrement des données s'effectue quotidiennement. L'étape finale de l'opération, intervient à l'état, où l'ensemble des données sont traités et diffusés aux

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

administrations ministériels et différents services concernés.

- **Médiatisation**

La sensibilisation des populations sur la portée de cette opération constitue une base essentielle, devant s'effectuer en trois (03) étapes :

- 1- A la phase de préparation dès l'installation de la commission.
- 2- Au moment du lancement de l'opération-pilote.
- 3- Lors de la diffusion du plan et de l'index des voies.

III. Phase de maintenance

- **Objectifs et tâches à réaliser**

Cette phase nécessite généralement des moyens plus modestes que ceux requis pour les deux premières phases (préparation et exécution). Les tâches portent essentiellement sur les points suivants :

- ✓ Compléter et mettre à jour de l'opération de baptisation des lieux, des institutions, édifices publics et cartographies, dans la mesure où il y a des dénominations des boulevards, des rues et des routes qui ont disparu, de nouveaux boulevards, des rues et des routes qui ont été créées, de nouveaux quartiers qui sont à adresser.
- ✓ Actualiser et diffuser le fichier baptisation des lieux et des institutions et édifices public.
- ✓ Compléter et mettre à jour de plaques et panneauages, notamment des plaques disparues ou endommagées et dans la mesure où de nouvelles voies doivent être panneauées.
- ✓ Mettre à jour la cartographie de la ville.

- **Intervenants**

Commune et secteurs concernés.

- **Durée et coûts**

En temps ordinaire, la maintenance se réalise régulièrement, cette opération peut être opérée exceptionnellement en cas de besoin notamment, suite aux effets des catastrophes naturelles (accidents et incendies) et pour moderniser la signalisation de rue par le remplacement de plaques usées ou pour compléter son dispositif.

Les coûts couvrent la prise en charge des charges liés au fonctionnement de la commission de baptisations des lieux et des institutions et édifices publics, la maintenance et la fourniture éventuelle de nouvelles plaques de rues et des matériels pour le numérotage des portes et toutes autres charges se rapportant à l'objet.(ministre

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

de l'intérieur et des collectivités locales, 2014. Projet de plan décrit exécutif relatif au d'action de l'opération de baptisation des institutions, lieux, routes, voies et édifices publics)

4 Les modalités de baptisation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics

Les dispositions du présent décret s'appliquent aux institutions, lieux et édifices publics, agglomérations urbaines, stèles commémoratives et monuments historiques. (Ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2014. décrit présidentiel du 05 janvier 2014 relatives de modalités de baptisation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, journal officiel algérien du 08/01/2014,14/01)

La baptisation ou la débaptisation de l'ensemble immobilier d'habitats et équipements collectifs, ainsi que des différentes voies de circulation se trouvant sur le territoire de la commune est proposée par l'assemblée populaire communale concernée, la baptisation ou la débaptisation des édifices relevant des institutions, secteurs et organismes est proposée sur initiative des institutions, secteurs et organismes concernés.

La baptisation relative aux projets de réalisation d'institution, de lieux et édifices publics, à établir dès la pose de la première pierre, et dans tous les cas avant la réception du projet, les édifices et sites relevant du ministre de la défense nationale, ainsi que les procédures y afférentes, sont fixées par arrêté du ministère de la défense nationale.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de baptisation ou de débaptisation effectuée conformément aux dispositions au-dessous, celle-ci est soumise à l'avis du ministre des moudjahidines, concernant les biens de l'état algérien à l'étranger ou constituant un hommage à un étranger, est soumise à l'avis du ministre de l'intérieur et des collectivités locales et du ministre des affaires étrangères.

La baptisation ou la débaptisation aux noms de chouhadas, de moudjahidines décédés, d'événements ou de dates inhérents à la résistance populaire, au mouvement nationale et à la révolution de libération nationale est soumise à l'autorisation préalable du ministre des moudjahidines après avis de l'organisation nationale des moudjahidines, la priorité est accordée, dans les propositions de baptisation ou de débaptisation, à tout ce qui a trait à la résistance populaire, au mouvement nationale et à la révolution de libération nationale, ses symboles et événements. La proposition de baptisation ou de débaptisation est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès des services compétents du ministère des moudjahidines ou de la direction de wilaya, qui saisissent, après vérification du dossier, selon le cas, la commission nationale ou la commission de wilaya, prévues par les dispositions du présent direct.

La composition et les modalités de traitement du dossier cité à l'alinéa ci-dessus, sont fixées par

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des collectivités locales et le ministre des moudjahidines.

4.1 La commission nationale de baptismation ou de débaptisation

La commission nationale de baptismation ou de débaptisation placée auprès du ministre des moudjahidines, désignée ci-après « la commission nationale », est chargée d'étudier et de se prononcer sur les proposition de baptismation ou de débaptisation formulé par les institutions, secteurs et organismes concernés.

A ce titre, la commission nationale est chargé notamment :

- ✓ D'étudier les propositions de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics d'envergure nationale.
- ✓ D'étudier les propositions de baptismation ou de débaptisation concernant les biens de l'état algérien à l'étranger.
- ✓ D'étudier les propositions de baptismation ou de débaptisation concernant un hommage à un étranger.
- ✓ De formuler tous avis, propositions et recommandations sur les questions inhérentes à la baptismation ou la débaptisation d'institutions, lieux et édifices publics.

La commission nationale présidée par le ministre des moudjahidines, ou son représentant, comprend :

- ✓ Un représentant du ministre de la défense nationale.
- ✓ Un représentant du ministre d'état, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.
- ✓ Un représentant du ministre des affaires étrangères.
- ✓ Un représentant du ministre chargé de la ville.
- ✓ Un représentant du ministre de la culture.
- ✓ Un représentant du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.
- ✓ Le secrétaire général de l'organisme nationale des moudjahidines, ou son représentant.
- ✓ Le représentant de l'organisation nationale des enfants de chouhadas.
- ✓ Le représentant du secteur concerné par la baptismation ou la débaptisation.

La commission nationale peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux, les membres de la commission nationale sont désignés, pour un mandat de trois (3) ans renouvelables, par arrêté du ministre des moudjahidines sur proposition des autorités et organisations dont ils relèvent. En cas d'interruption du mandat d'un membre de la commission nationale, il est procédé à son remplacement dans les mêmes

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

formes pour le restant.

La commission nationale se réunit deux (2) fois par an, en session ordinaire, sur convocation de son président, elle peut se réunir en session extraordinaire, sur convocation de son président. L'ordre du jour des réunions est établi par le président et transmis aux membres de la commission nationale dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit pour les sessions extraordinaires sans être inférieur à huit (8) jours. La commission nationale ne délibère valablement qu'en présence de la moitié de ses membres. En cas d'absence du quorum, une nouvelle réunion est programmée dans les huit (8) jours qui suivent la date de la réunion reportée et la commission nationale délibère alors, quel que soit le nombre de membres présents.

Les délibérations de la commission nationale sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante, les délibérations sont consignées sur des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial côté et paraphé par le président.

La commission nationale examine et se prononce sur le dossier prévu à comme indiqué ci-dessus, dans un délai ne dépassant pas trois (3) mois à compter de la date de sa saisine du dossier. Elle notifie sa décision aux demandeurs de la baptismation ou de la débaptisation, aux administrations et institutions concernées, sont siége au niveau du ministère des moudjahidines, elle est dotée d'un secrétariat assuré par les services compétents du ministère des moudjahidines.

La commission nationale élabore adopte son règlement intérieur lors de sa première session, kedditi règlement intérieur est approuvé par le ministre des moudjahidine, la commission élabore un rapport annuel sur ses activités qu'elle adresse au ministre de l'intérieur et des collectivités locales et au ministre des moudjahidine.

La consécration de baptismation ou de la débaptisation des institutions, lieux et édifices publics examinée par la commission nationale intervient par décision du ministre des moudjahidine.

4.2 La commission de wilaya de baptismation ou de débaptisation

La commission de wilaya de baptismation ou de débaptisation placé auprès du wali, désignée ci-après « la commission de wilaya », est chargée d'étudier et de se prononcer sur les proposition de baptismation ou de débaptisation initiée par :

- ✓ Les assemblées populaires communales.
- ✓ Les secteurs, établissements et organismes publics ou les institutions assurant un service public se trouvant sur le territoire de wilaya.

La commission de wilaya, comprend :

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

- ✓ Le wali, ou son représentant, président.
- ✓ Le président de l'assemblée populaire de wilaya ou son représentant.
- ✓ Le directeur des moudjahidine de wilaya.
- ✓ Le directeur du chargé de la ville de wilaya.
- ✓ Le directeur de culture de wilaya.
- ✓ Le directeur de la poste et des technologies de l'information et de la commission de wilaya.
- ✓ Le président de l'assemblée populaire communale concernée par la baptismation ou la débaptisation.
- ✓ Le secrétaire de wilaya de l'organisation nationale des moudjahidine ou son représentant.
- ✓ Le représentant de l'organisation nationale des enfants de chouhada.
- ✓ Le représentant du secteur concerné par la baptismation ou la débaptisation.

La commission de wilaya peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux. Les membres de la commission de wilaya sont désignés, par arrêté du wali sur proposition des autorités et organisations dont ils relèvent, en cas d'interruption du mandat d'un membre de la commission de wilaya, il est procédé à remplacement dans les mêmes formes pour le restant du mandat, la commission se réunit une fois par trimestre en session ordinaire, sur convocation de son président elle peut se réunir en session extraordinaire, sur convocation de son président.

L'ordre du jour des réunions est établi par le président et transmis aux membres de la commission de wilaya dans un délai de quinze (15) jours au moins, avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit pour les sessions extraordinaires sans être inférieur à huit (8) jours, la commission délibère valablement en présence de la moitié de ses membres. En cas d'absence du quorum, une nouvelle réunion est programmée dans les huit (8) jours qui suivent la date de la réunion reportée et la commission délibère alors, quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations de la commission de wilaya sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante, les délibérations de la commission de wilaya sont consignées sur des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial côté et paraphé le président. Les procès-verbaux des réunions sont adressés au wali et au président de la commission nationale dans un délai de huit (8) jours. La commission de wilaya examine et se prononce sur le dossier prévu à au-dessus, dans un délai ne dépassant pas deux (2) mois à compter de la date de sa saisine du dossier. Elle notifie sa décision aux demandeurs de la baptismation ou de débaptisation, aux administrations et institutions concernées. Elle est dotée d'un

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

secrétariat assuré par les services compétents de la direction des moudjahidine de wilaya.

La commission de wilaya élabore et adopte son règlement intérieur conformément au règlement intérieur-type fixé par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des collectivités locales et le ministre des moudjahidines, elle élabore un rapport annuel sur ses activités qu'elle adresse au ministre de l'intérieur et des collectivités locales et au ministre des moudjahidines, la consécration de la baptismation ou de la débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, de wilaya intervient par arrêté du wali. (Ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2014. décret présidentiel du 05 janvier 2014 relatives de modalités de baptismation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, journal officiel algérien du 08/01/2014,14/01)

* **Observation**

La baptismation de certains lieux, institutions et édifices publics peut intervenir par décret présidentiel, dans ce cas, le ministre des moudjahidines diligente la procédure de sa consécration.

Le ministre de l'intérieur et des collectivités locales et le ministre des moudjahidines procèdent à la révision de la baptismation ou de la débaptisation au cas où celle-ci n'est pas conforme aux dispositions du présent décret.

Toute baptismation ou débaptisation des institutions, lieux et édifices publics est matérialisée par une plaque ou un moyen d'identification dont les caractéristiques techniques, le lieu de pose ainsi que la partie chargée de son entretien sont fixés par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des collectivités locales et le ministre des moudjahidines.

L'inobservation du présent décret, ainsi que toute destruction ou atteinte de quelque manière qu'elle soit, aux plaques et aux moyens d'identification prévus au-dessus, entraîne l'application des sanctions prévues par la législation et le règlement en vigueur.

Le dossier de proposition de baptismation ou de débaptisation est déposé auprès des services compétents :

- ✓ Du ministère des moudjahidines, en ce qui concerne les proposition de baptismation ou de débaptisation d'envergure nationale formulées par les institutions, secteurs et organisation concernés.
- ✓ De la direction des moudjahidines de wilaya, en ce qui concerne les propositions de baptismation ou débaptisation formulées par les assemblées populaires communales et secteurs, établissements et organisation publics ou les institutions assurant un service public se trouvant sur le territoire de la wilaya.

5. Les caractéristiques techniques de la plaque et des moyens d'identification matérialisant

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

toute baptismation ou débaptisation des institutions, lieux et édifices publics.

5.1 Les plaques de dénomination

Il est utile de rappeler que la fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des plaques de dénomination des lieux, routes, édifices publics relèvent des compétences de la commune et sont à sa charge, les autres secteurs ou organismes prennent en charge celles relevant de leur compétence.

Cette opération doit être précédée par l'établissement d'un plan de panneautage qui identifie les différents points d'emplacement des plaques et leur densité. Cette opération permettra de quantifier le nombre de plaques par ensemble immobilier d'habitat et par voie, ainsi, permettra d'effectuer une dernière vérification pour relever d'éventuelles anomalies.

Le plan de panneautage doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée populaire communale validé, dont une copie est transmise à la commission technique de wilaya.

Désormais, et à l'issue de cette phase, tous les lieux et voies, les édifices publics, les équipements collectifs et les ensembles immobiliers d'habitat doivent être identifiés par une dénomination distincte, matérialisée par des plaques placées de manière lisible, en mesure d'informer le public.

La fixation et le montage des plaques de dénomination doit être réalisé conformément à la réglementation en vigueur et selon les modalités et les conditions fixées par la présente instruction, notamment sur des façades, murs de clôture ou sur des mâts placés dans l'angle de la voie pour faciliter leur lisibilité, à une hauteur de deux mètres cinquante (2.50m) du sol et à des emplacements appropriés, en particulier :

- ✓ Aux deux extrémités d'une rue et aux croisements de deux rues et aux intersections.
- ✓ Sur des voies limites des cités et ensembles immobiliers.
- ✓ Aux extrémités des ponts et tunnels dans les deux sens de circulation.
- ✓ Pour les espaces publics en fonction de leur accès.
- ✓ Aux carrefours et dans les lieux dépourvus de façades ou de murs de clôture sur des poteaux métalliques plantés.

Sur les palissades de protection de chantier, ou sur un support provisoire, en cas de travaux. . (ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2015. instruction relatif de modalités pratiques des mise en œuvre de l'opération de baptismation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, instruction 27/01/2015,15/016)

Les plaques de dénomination sont répétées les 100 mètres, au mois, dans chaque agglomération urbaine.

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

Les caractéristiques techniques de la plaque et des moyens d'identification matérialisant toute baptisation ou débaptisation des institutions, lieux et édifices publics sont les suivants :

5.1.1 Pour la plaque matérialisant la baptisation ou la débaptisation des rues et des cités, la plaque doit être :

- ✓ Confectionnée en aluminium renforcé, en bronze ou toute autre matière métallique indétériorable, le choix de la matière est fait en fonction du climat de chaque région.
- ✓ D'une forme géométrique rectangulaire d'une dimension de 40 cm × 30 cm, fixée à une hauteur de 2.50m du sol.
- ✓ Couverte d'une matière réfléchissante, portant un cadre blanc sur un fond bleu et munie de trous sur les quatre bords.
- ✓ Ecrite en blanc et en caractère lisible.

5.1.2 Pour la plaque matérialisant la baptisation ou la débaptisation des places et les jardins publics, la plaque doit être :

- ✓ Confectionnée en aluminium renforcé en bronze ou toute autre matière métallique indétériorable, le choix de la matière est fait en fonction du climat de chaque région.
 - ✓ D'une forme géométrique rectangulaire d'une dimension de 75 cm × 40 cm, fixée sur un poteau confectionné en matière métallique à une hauteur de 2.60 m du sol.
 - ✓ Portant un fond noir, écrite en doré de caractères lisibles, pour les places publiques
 - ✓ Pourtant un fond vert, écrite en doré de caractère lisible, pour les jardins publics.
- (ministre de l'intérieure et des collectivités locales et ministère des moudjahidine, 2014. Arrêté interministériel du 28 octobre 2014 relatif au caractéristique techniques de la plaque et des moyens d'identification matérialisation toute baptisation ou débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, journal officiel algérien du 08 avril 2014)

Le ministre concerné peut fixer par arrêté, les caractéristiques techniques ainsi que le lieu de pose de la plaque d'identification matérialisant la baptisation des édifices et institutions relevant de son secteur.

Les renseignements portés sur la plaque sont fixés comme suit :

- ✓ Le prénom, le nom et la qualité de la personne à honorer, ainsi que la date de sa naissance et celle de son décès.
- ✓ Le nom de l'évènement à commémorer..
- ✓ S'il s'agit de l'un des symboles de la résistance ou du mouvement national et de la Révolution de libération nationale, son grade doit être inscrit avec son nom de guerre,

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

s'il existe.

- ✓ Les renseignements sont écrits en langue nationale et en langue étrangère, le cas échéant.
- ✓ Le nom de la personne ou celui de l'évènement doit être lisible et grand, de sorte que le caractère des renseignements complémentaires soit plus petit.

La plaque est fixée :

- ✓ Dans les places et sur le côté droit des deux entrées de la rue.
- ✓ Au croisement de deux rues.
- ✓ A l'entrée de ponts et des tunnels.
- ✓ A l'entrée des places publiques.
- ✓ Sur la façade principale des institutions, lieux et des édifices publics baptisés.

La plaque matérialisant la baptismation ou la débaptisation, une plaque identificatoire de 1 mètre de longueur sur 0.80 mètre de largeur, confectionnée en matière noble peut être fixée à l'entrée des institutions, lieux et édifices publics portant une biographie historique succincte sur la personne ou sur l'évènement à honorer ou à commérer.

La commune, les institutions, les secteurs et les organismes concernés sont chargés de la réalisation de la plaque de baptismation ou débaptisation, son entretien et sa préservation, les représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger sont chargés de la réalisation, la maintenance et l'entretien de la plaque matérialisant la baptismation ou la débaptisation des biens de l'état algérien à l'étranger.

5.2 La numérotation des habitations et d'immeubles

La numérotation vise à faciliter la localisation des habitations et des immeubles par les différents services tels que la sûreté nationale, le SAMU social, la poste et télécommunications et toutes autres prestations, la numérotation obéit à une règle applicable à toutes les communes, seuls les lieux-dits en zone rurale, avec peu de maisons, peuvent être dispensés de cette règle.

La commune prend en charge l'opération de numérotage des habitations et d'immeubles selon les modalités de dénomination définies par la présente insente instruction, tout en chassant que la numérotation constitue une police administrative du président de l'assemblée populaire communale.

La fourniture et la pose de la première plaque de numérotation est à la charge de la commune. L'entretien et le remplacement ensuite à la charge du propriétaire. La réalisation de cette opération se déroule en deux phases :

5.2.1 La première étape de numérotation

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

En premier lieu, une numération provisoire des portes principales est peinte sur les portes suite au plan de numérotage établi par la cellule technique de la commune ce qui permet d'effacer les anciennes inscriptions.

5.2.2 L'étape définitive

La numérotation définitive s'effectuera par des plaques en tôle vernissée de fond bleu avec écriture blanche selon les dimensions arrêtées ci-dessous.

La règle générale exige qu'un numéro soit attribué à chaque résidence ou entrée principale de la propriété, ou la numérotation soit en séquence numérique, double à droite et simple à gauche.

Le tableau de numérotation doit également être conforme aux spécifications suivantes :

- ✓ Il contient un nombre régulier de 12×18 cm pour un tableau à un ou deux chiffres et 12×25 cm pour un tableau à trois chiffres.
- ✓ A placer à une hauteur de 2 à 4 mètres du niveau du sol sur la porte extérieure.
- ✓ Être visible à tout moment et libre de toutes barrières.

La numérotation des logements et de l'immobilier se fait comme suit :

- ✓ Un numéro est attribué à chaque immeuble, et immeubles à usage administratif, commercial et industriel, le sens de numérotation de chaque rue à deux rangées de bâtiment est déterminé à partir du centre-ville ou en se ramifiant vers un autre axe ou vers la banlieue. En cas de confusion, la direction « est/ouest » ou « nord/sud » sera adoptée si la confusion persiste.
- ✓ Pour les magasins affiliés à des résidences ou des biens immobiliers, tels que des entrepôts, des ateliers et des salles, le numéro d'entrée principal est suivi de la phrase « bis » (par exemple 12 bis, 12 bis 1, 12 bis 2 ...).
- ✓ Les nombres sont donnés à partir du point de départ de la route vers sa fin, le point de départ étant choisi soit à l'intersection des routes, des frontières municipales régionales, des axes routiers ou de toute propriété physique apparente.
- ✓ Pour les voies d'une même dénomination et qui se développent sur le territoire de plusieurs communes, l'initié du système de numérotation doit être assurée tout au long de ces voies.
- ✓ Les habitations ou bâtiments sur les boulevards d'une seule rangée reçoivent une série ininterrompue de numéros alternativement impairs et pairs.
- ✓ La numérotation au niveau de la rue secondaire est même du côté droit et des singles du côté gauche, ou le point de départ part du point de liaison au niveau de la rue principale tout en gardant le même principe mentionné ci-dessus.
- ✓ Le respect de l'unité du système de numérotation le long de la route doit être assuré pour les routes du même nom qui s'étendent sur le territoire de plus d'une municipalité.

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

- ✓ Les résidents se voient attribuer le nombre requis en proportion du nombre de sorties régulièrement numérotées sur chaque route.
- ✓ Lorsqu'un immeuble est situé en retrait de la voie, un numéro sera apposé à l'entrée principale de l'accès à la propriété, de manière visible.
- ✓ La numérotation des bâtiments isolés ou épars se rattache à celle des bâtiments des agglomérations les plus proches. Ces bâtiments isolés ou épars doivent avoir, quel que soit leur éloignement l'un de l'autre, une régulière de numéros.
- ✓ Un numéro sera apposé sur toute attise nouvellement construite, au plus tard un mois après son achèvement.
- ✓ Il est procédé à la sous-numérotation de chaque unité, lorsqu'une bâtisse est subdivisée en plusieurs unités séparées à usage habitation, administratif, commercial ou industriel, en attribuant un numéro distinct qui l'identifie.
- ✓ Logement numéroté ou immobilier situé d'un côté de la rue avec une série ininterrompue de numéros séquentiels 1, 2, 3, 4,
- ✓ Numérotation des maisons ou des immeubles bordant les places publiques avec une série de nombres séquentiels à partir d'un certain point et dans le sens horaire.
- ✓ Numérotation des logements ou des biens immobiliers dans les ruelles, couloirs, palais, sous forme séquentielle, d'un côté, et individuelle de l'autre, ou la direction ascendante de la numérotation est identique à la direction de la route, ou par une série ininterrompue de nombres pairs et impairs dans le sens des aiguilles d'une montre selon le cas ou la numérotation soit ascendante à droite et descendante à gauche.
- ✓ Les intérêts de la municipalité doivent maintenir le nombre de futurs bâtiments qui seront utilisés dans la mesure du possible.

Les granges, les parcs publics et les terrains de sport ne sont numérotés que s'ils contiennent des bâtiments tels que des restaurants et des kiosques ...(ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2015 instruction relatif de modalités pratiques des mise en œuvre de l'opération de baptisation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, instruction 27/01/2015, 15/016)

- ✓ En dehors des cas précités, les services communaux peuvent initier une démarche de numérotation adaptée, le cas échéant

Le président de l'assemblée populaire communale prend des arrêtés à l'effet :

6. D'arrêter le plan de panneauage et de numérotation.
7. D'interdire toute modification de numérotation adoptée.
8. D'ordonner les rectifications à effectuer en cas d'extension ou de

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

réaménagement du réseau urbain

La commune doit assurer une permanente de plan de panneautage, qui consiste en la tenue d'un fichier actualisé comportant les données essentielles à l'identification du territoire de la commune.

A cet effet, une cellule communale permanente doit être instituée pour assurer :

- ✓ L'entretien des panneaux et poteaux endommagés ou vandalisés.
- ✓ Le remplacement des panneaux en cas de dénomination nouvelle.

En outre, il y a lieu d'entamer une campagne de médiatisation afin de vulgariser et d'informer les citoyens et les différents services et organismes concernés des dénominations, numérotations et des adresses actualisées.

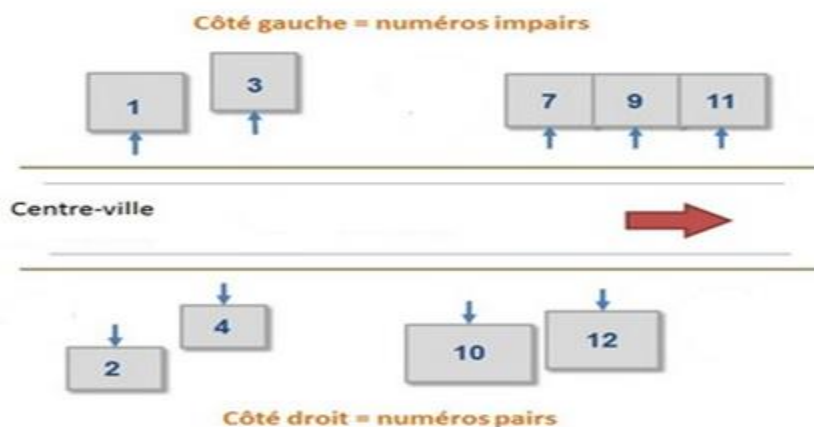


Figure 5 les numérotations gauches et droites
(la source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux, Direction de la gouvernance locale)

Le centre de la ville pris en compte pour déterminer le sens de numérotation de la voie. Les numéros pairs sont affectés aux habitations situées sur le côté droit de la voie et les numéros impairs à celles situées du côté gauche.

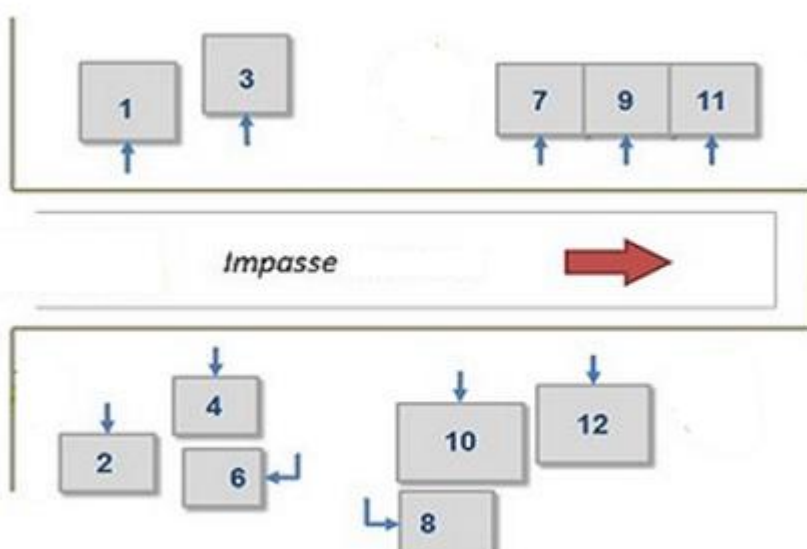
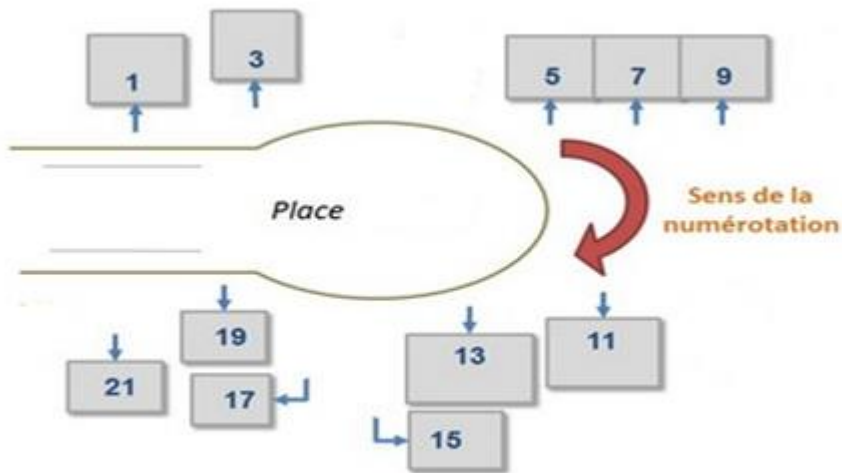


Figure 6 numérotation dans une impasse
(la source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux, Direction de la gouvernance locale)

L'origine de la numérotation est fixée à l'entrée de la voie, pour les voies sans issue (impasse, ...).

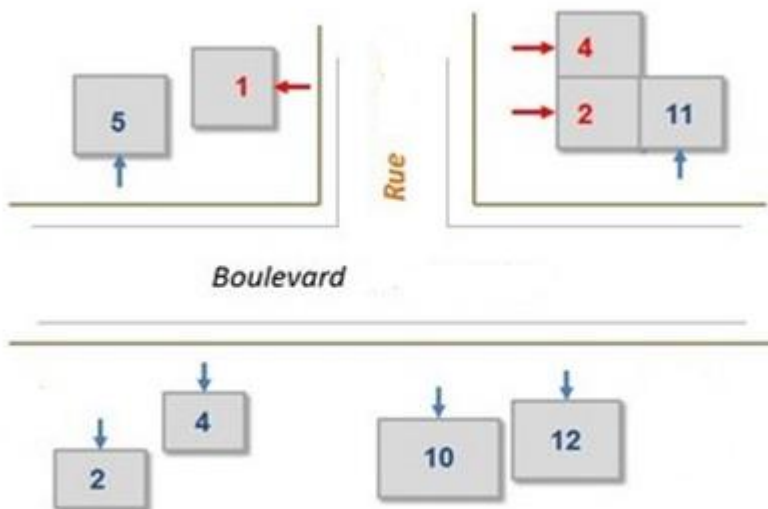
Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage



Le sens des aiguilles d'une montre pour les rues circulaires, les places et placettes publiques.

Chaque voie a une numérotation distincte et précise.

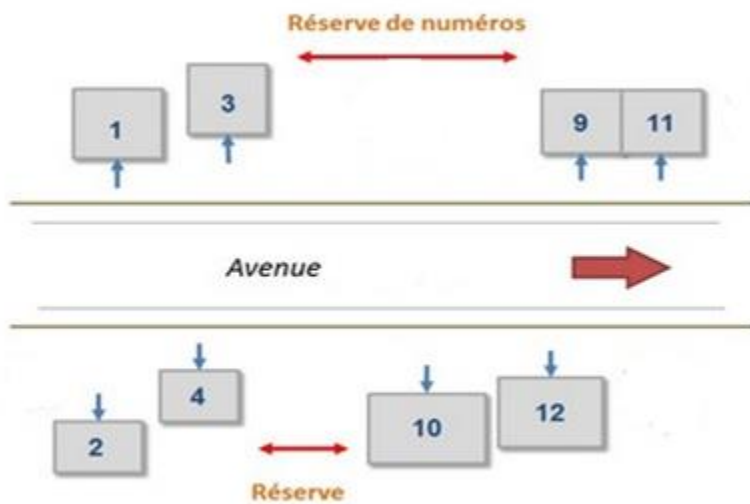
Figure 7 numérotation dans une place
la source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux, Direction de la gouvernance locale)



Chaque voie a une numérotation distincte et précise.

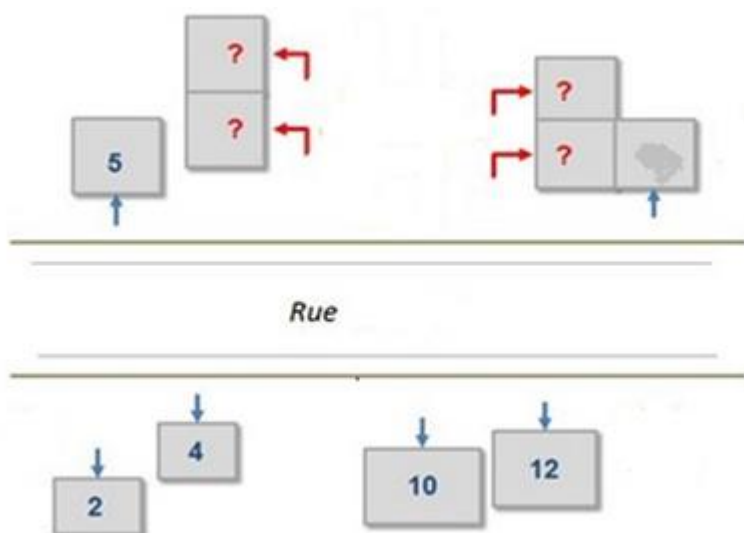
Figure 8 Chaque voie à une numérotation distincte et précise
la source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux, Direction de la gouvernance locale)

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage



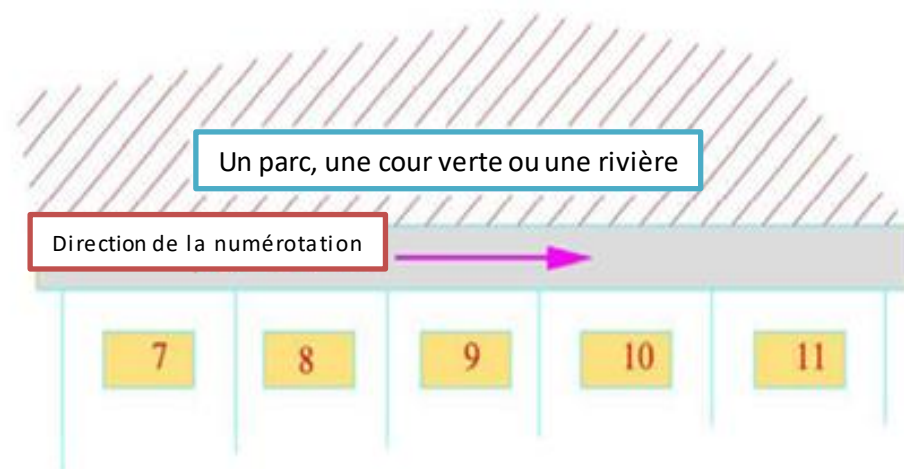
Réservation de numéros pour les futures constructions

Figure 9 Réserve de numéros pour les futures constructions
La source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux,
Direction de la gouvernance locale)



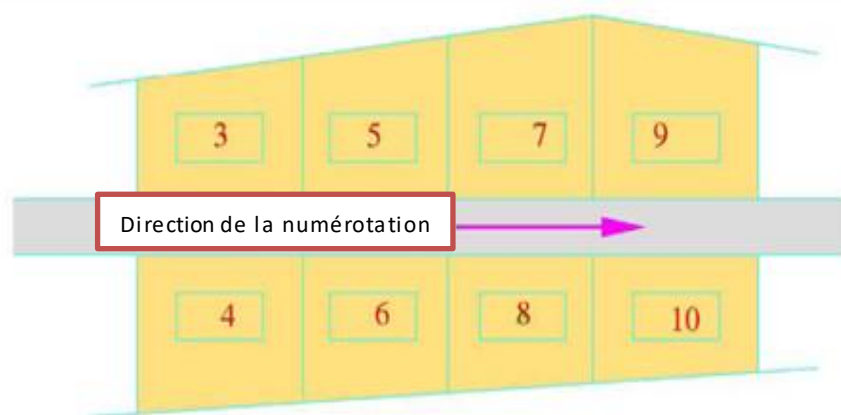
Le cas échéant, une numérotation adaptée est initiée par les services de la commune

Figure 10 Le cas échéant, une numérotation adaptée est initiée par les services de la commune
La source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux,
Direction de la gouvernance locale)



Principe des numérotations des bâtiments d'un côté de la rue.

Figure 11 Principe des numérotations des bâtiments d'un côté de la rue
La source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux, Direction de la gouvernance locale)



Le principe des nombres pairs et impairs dans la numérotation des bâtiments.

Figure 12 Le principe des nombres pairs et impairs dans la numérotation des bâtiments
La source : Séminaire de la Direction générale des groupes locaux, Direction de la gouvernance locale)

6. La composition et les modalités de traitement du dossier des propositions de baptisation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics

Les services compétent cités ci-dessus vérifient le dossier et saisissent immédiatement, selon le cas, la commission nationale ou la commission de wilaya. (Ministère de l'intérieur et des collectivités locales et ministère des moudjahidine, 2014. Arrêté interministériel du 28 octobre 2014 relatif au la composition et les modalités de traitement du dossier des propositions de

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

baptisation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, journal officiel algérien du 08 avril 2014)

Le dossier de la proposition de baptisation ou débaptisation des institutions, lieux et édifices publics comprend :

- ✓ La demande de proposition de la baptisation ou de la débaptisation formulée par la partie concernée.
- ✓ Un aperçu sur l'événement ou la personne objet de la baptisation ou la débaptisation.
- ✓ Une copie de l'extrait du registre de membre du front de libération nationale ou de l'armée de libération nationale, si la personne concernée par la baptisation ou la débaptisation est un chahid ou un moudjahid décédé l'autorisation préalable prévue comme indiqué ci-dessous
- ✓ Une fiche technique identifiant le lieu où l'édifice de la baptisation ou la débaptisation, présentée par le demandeur de la baptisation ou débaptisation.

La commission de wilaya peut demander tout document ou information complémentaire nécessaire à l'étude du dossier. Conformément à l'article 8 du décret présidentiel n° 14-01 du 3 rabie El Aouel 1435 correspondant au 5 janvier 2014, susvisé, les propositions de baptisation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics présentées par les assemblées populaires communales, les secteurs, les institutions et les organismes publics ou les institutions qui assurent un service public dans le territoire de la wilaya, sont soumises à l'autorisation préalable du ministre des moudjahidines après avis de l'organisation nationale des moudjahidines. les propositions de baptisation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics doivent être à l'image des activités et du rôle de la personne honorée ou de l'importance de l'événement historique concerné par la baptisation.

La personne objet de la proposition de baptisation ou de débaptisation ne doit pas avoir commis d'actes touchant à l'intérêt supérieur de la nation ou n'a pas eu un comportement déshonorant durant la révolution de libération nationale.

La commission de wilaya examine et se prononce sur le dossier de baptisation ou de débaptisation dans un délai qui ne dépasse pas deux (02) mois, à compter la date de sa saisine du dossier, elle notifie sa décision au demandeur de baptisation ou de débaptisation.

La consécration de la baptisation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics se fait selon le cas :

- ✓ Par décision du ministre des moudjahidines lorsqu'il s'agit des décisions prises par la commission nationale.
- ✓ Par arrêté du wali pour les décisions prises par la commission de wilaya.

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

- ✓ Pour la baptismation des projets de réalisation d'institutions, de lieux et d'édifices publics, les institutions concernées doivent matérialiser cette baptismation par la plaque d'identification du projet et dans tous les documents et correspondances relatifs du projet.

Sont abrogés les dispositions de l'arrêté interministériel du 4 février 1998 fixant les modalités et les critères de propositions de dénomination et débaptisation des lieux et édifices publics.

7. Le règlement intérieur-type de la commission de wilaya de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics

La commission de wilaya est chargée d'étudier et de se prononcer sur les dossiers de propositions de baptismation ou de débaptisation relevant de sa compétence et inscrits à l'ordre du jour de ses réunions conformément aux dispositions des articles 24 et 31 du décret présidentiel n° 14-01 du 5 janvier 2014 susvisé. (Ministère de l'intérieure et des collectivités locales et ministère des moudjahidine, 2014. Arrêté interministériel du 28 octobre 2014 relatif au le règlement intérieur-type de la commission de wilaya de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, journal officiel du 08 avril 2014)

La commission de wilaya élabore et adopte son règlement intérieur conformément au règlement intérieur-type prévu par le présent arrêté lors de sa première session, la commission de wilaya est dotée d'un secrétariat assuré par les services compétents de la direction des moudjahidines de wilaya.

Le secrétariat de la commission de wilaya est chargée, notamment :

- ✓ De préparer les travaux de la commission de wilaya et proposer l'ordre du jour des réunions.
- ✓ De recevoir, d'enregistrer et contrôler les dossiers.
- ✓ D'assurer le bon déroulement des travaux de la commission de wilaya.
- ✓ Adresser les convocations aux membres de la commission de wilaya.
- ✓ De demander l'autorisation préalable du ministre des moudjahidines, conformément à l'article 8 du décret présidentiel n° 14-01 du 5 janvier 2014, susvisé.
- ✓ De mettre à la disposition des membres de la commission de wilaya toutes les informations et les documents nécessaires au bon déroulement des réunions.
- ✓ D'établir et consigner sur les procès-verbaux des réunions, les décisions, avis et recommandations de la commission de wilaya.
- ✓ De suivre la mise en œuvre de décisions prises par la commission de wilaya.
- ✓ D'assurer la tenue et la conservation des documents et archives de la commission de wilaya.
- ✓ De préparer le rapport annuel des activités de la commission de wilaya.

se réunit au siège de la wilaya, en session ordinaire, une fois par trimestre sur convocation de son

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

président, elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président, l'ordre du jour des réunions est établi par le président et transmis aux membres de la commission de la wilaya dans un délai de quinze (15) jours, ou moins, avant la date de la réunion, ce délai peut être réduit pour les sessions extraordinaires sans être inférieur à huit (8) jours, les dossiers des propositions de baptismation ou de débaptisation, sont programmés à l'ordre du jour en fonction de l'ordre chronologique de leur arrivée.

Toutefois, à titre exceptionnel, pour permettre la prise en charge de dossier présentant un caractère d'urgence, le président de la commission de wilaya peut opérer un changement dans l'ordre de programmation, le président de commission peut décider du report de l'examen d'un dossier à une date ultérieure, pour un délai approprié, s'il estime que le dossier proposé nécessite un complément d'information ou de documents administratifs et/ou techniques. Dans ce cas le demandeur de baptismation est informé, la commission de wilaya examine et se prononce sur le dossier de baptismation ou de débaptisation dans un délai ne dépassant pas deux (2) mois, à compter de la date de sa saisine du dossier. Elle notifie sa décision au demandeur de baptismation ou de débaptisation, elle transmet ces décisions au wali en vue d'une consécration de baptismation ou de débaptisation.

La commission de wilaya ne délibère valablement qu'en présence de la moitié de ses membres, en cas d'absence du quorum, une nouvelle réunion est programmée dans les huit (8) jours qui suivent la date de la réunion reportée et la commission de wilaya se réunit alors, quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions de la commission de wilaya sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Pour chaque dossier de baptismation ou de débaptisation les propositions sont prises à l'issue d'un vote. Le vote a lieu à main levée,

Les réunions de la commission de wilaya sont sanctionnées par des procès-verbaux dressés et consignés dans un registre côté et paraphé par le président, ils sont transmis au wali dans un délai de huit (8) jours, les procès-verbaux mentionnent les noms et prénoms des présidents, des absents excusés émises et les décisions motivées prises.

En cas de réserves émises par la commission de wilaya, celle-ci fixe un délai approprié au demandeur pour la levée des réserves et procédé ensuite au réexamen du dossier, un extrait du procès-verbal de réunion, signé par le président de la commission de wilaya est adressé à tous les membres par le secrétariat de la commission de wilaya.

La commission de wilaya élabore un rapport annuel sur ses activités qu'elle transmet au ministre

Chapitre 01 : support théorique : concepts et définitions générale sur l'adressage

chargé de l'intérieur et des collectivités locales et au ministre des moudjahidines, les membres de la commission de wilaya doivent œuvrer au bon déroulement de ces travaux, et sont tenus à l'obligation de secret professionnel à l'égard de tous les faits et les documents dont ils ont eu connaissance dans le cadre des activités de la commission. Les membres de la commission de wilaya doivent, dans le cadre de l'exercice de leur fonctions, agir avec intégrité, loyauté et objectivité.

Les membres de la commission de wilaya doivent assister aux séances de travail aux heures fixées dans la convocation et ne peuvent se faire représenter. Après trois (3) absences consécutives non justifiées, le président de la commission de wilaya peut demander le remplacement du membre défaillant.

La commission de wilaya veille au développement d'un système d'information qui permet le suivi des opérations de baptismation et de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, toute demande de même baptismation ou de débaptisation déjà consacrée dans le territoire de la commune est rejetée lorsqu'il s'agit même institution lieu ou édifice public.

*Chapitre2 : Support
théorique : Concepts et
définitions générales sur les
systèmes d'information
géographique*

Chapitre 2 : support théorique : concept et définition générales sur les systèmes d'information géographique

Introduction

Le concept de système d'information géographique (SIG) est apparu dans les années 1960-1970 avec un premier essai par Tomlinson (1967). Depuis ce temps, des définitions plus ou moins similaires et cohérentes ont fait leur apparition (Burroughs 1986) ; Fischer et Nijkamp, 1993) ; Gagnon et Coleman, 1990 ; Goodchild et Kemp, 1990 ; Laurini et Milleret-Raffort, 1993 ; Maguire, 1991 ; Star et Estes, 1990 ; Tomlin, 1990) in (Pouliot, 1999). Afin de bien situer le rôle et l'usage du SIG dans ce travail, nous allons également en préciser sa définition.

1. L'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) dans le processus de l'adressage

1.1 Définition des systèmes d'information géographique

Un système d'information géographique (SIG) est un système informatique permettant à partir de diverses sources, de rassembler et organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement contribuant notamment à la gestion de l'espace.

Un système d'information géographique est aussi un système de gestion de base de données pour la saisie, le stockage, l'extraction, l'interrogation, l'analyse et l'affichage de données localisées.

C'est un ensemble de données repérées dans l'espace, structuré de façon à pouvoir en extraire commodément des synthèses utiles à la décision.

Un système d'information géographique, comme le montre la figure au-dessus est un ensemble d'équipements informatiques, de logiciels et de méthodologies pour la saisie, la validation, le stockage et l'exploitation de données, dont la majorité est spatialement référencée, destinée à la simulation de comportement d'un phénomène naturel, à la gestion et l'aide à la décision. (Boukli Hacene et Rabah Fissa, système d'information géographique : université Aboubakr Belkaid-tlemcen, 75p)

Chapitre 2 : support théorique : concept et définition générales sur les systèmes d'information géographique



Figure 1 composantes d'un SIG

1.2 Historique

Durant les trente dernières années, les systèmes de traitement automatique de données spatiales (ou SIG) ont évolué. Le premier SIG a été développé au Canada dans les années 60. Il s'agissait du « Canadian géographique information system ». L'origine de cette initiative vient d'un projet du ministère de l'agriculture. Son but était de recenser les terres agricoles du Canada. Ce projet impliquait la création de cartes mettant en évidence l'urgence de la réhabilitation de certaines terres agricoles et permettait ainsi la bonne distribution des subventions.

Au cours des années soixante, il y eut plusieurs initiatives de développement de SIG dans le milieu universitaire, notamment SYMAP, ODYSSEY et GRID (université de Harvard), GEOMAP (université de Waterloo) et MAINS (Université de Maryland).

Des techniques de conversion des données de type « raster » en données de type vecteur et vice versa ont été inventées. Le maintien de la liaison entre les données (SGBD) spatiales ont été créés.

Cependant, certaines techniques ont dû être maîtrisées : il n'existait en effet, pas de méthodes efficaces pour convertir un grand nombre de cartes en formats numériques. Les ordinateurs avaient des petites capacités en formats numériques. Les ordinateurs avaient des petites capacités de stockage et étaient très lents en exécution. La plus importante par seconde. En avril 1964, L'IBM 360/65 est apparu, cet ordinateur a contribué largement dans l'évolution des SIG, il avait une mémoire de 512 k-octes et exécutait 400000 instruction par seconde. A cette époque, la bande magnétique était le moyen de stockage le plus utilisé.

Chapitre 2 : support théorique : concept et définition générales sur les systèmes d'information géographique

Ces ordinateurs ont été introduits dans de nouveaux domaines, autres que les institutions étatiques. Ainsi, métrologistes, géologues et géophysiciens abordent l'informatique. Le plus grand manque concernait l'interactivité et les possibilités d'édition graphique qui étaient limitées car les écrans graphiques coûtaient très cher.

Au début des années 70, des équipes de développement de SIG ont commencé à être mise en place un peu partout dans le monde.

La première conférence sur le SIG a été organisée en 1970 avec 40 participants. La seconde en 1972 avec 300 participants. Les deux rencontres étaient à Ottawa. Plus tard, le nombre de conférences a largement augmenté. La cartographie automatique commençait à être enseignée dans les universités et les agences commerciales ont commencé à développer certaines applications géographiques pour la vente. Les sociétés les plus connues à cette époque sont ESRI (Environnemental Systems Research Institute), Computer Vision et Intergraph.

Une rapide avancée en électronique a permis la conception d'ordinateurs avec de grandes tailles mémoires, plus rapides, plus interactifs et moins chers. Les programmes de conversion de données spatiales sont devenus plus rapides. Mais, il n'y avait pas encore de véritables analyses spatiales.

Au début des années 80, la chute des prix et la montée en puissance des ordinateurs ont fait augmenter le nombre d'équipes de développement dans le domaine des SIG.

La demande de SIG a augmenté. Les spécialistes ont commencé à avoir le besoin d'identifier les données ayant le plus d'impact sur la prise de décision pour filtrer les informations à entrer dans les SIG.

Le coût, la disponibilité et la taille des ordinateurs se sont améliorés. Le traitement de requêtes a été optimisé et les réponses ont pu être éditées en temps réel. Cependant, l'ordinateur n'arrivait pas dans certains cas à gérer le grand volume de données stockées.

Aujourd'hui, les progrès enregistrés, surtout en base de données, combinés à ceux réalisés en infographie permettent aux SIG de fournir un cadre de travail beaucoup plus agréable pour réaliser des analyses spatiales (opérations lourdes en moins de temps, et possibilité de manipuler de plus grands volumes de données). Il existe pourtant un gap considérable entre la technologie utilisée dans l'analyse géographique et le niveau de la majorité des utilisateurs qui ont besoin de s'en servir. Pour faire passer ces techniques dans le domaine des applications, il faut mettre sur pied une information claire et concise sur les SIG. En mettant au point cette information, il est utile de garder à l'esprit les procédés antérieurs de

Chapitre 2 : support théorique : concept et définition générales sur les systèmes d'information géographique

cartographie manuelle, comme référence et cadre de mise au point d'un langage d'information spatiale. (Faiz, Sami Otheman, 1999, système d'information géographique : information qualité et data mining : les systèmes d'information géographique, édition C.L.E, Tunis, 362p)

1.3 Les principaux avantages des systèmes d'information géographique (SIG)

- ✓ Le stockage de grands volumes de données géographiques à un faible coût.
- ✓ La diminution à terme des coûts de production des cartes et des plans.
- ✓ La génération de cartographie rapide avec mise-en-œuvre de processus de choix spatiaux interactifs.
- ✓ L'établissement de cartes et de plans nouveaux, que l'on ne pouvait pas réaliser à la main.
- ✓ L'amélioration de la présentation des produits et de l'image de marque du maître d'ouvrage.
- ✓ L'accès rapide aux données géographiques.
- ✓ Les manipulations et les analyses variées des données géographiques.
- ✓ L'étude des changements intervenus entre deux ou plusieurs dates.
- ✓ La mise-à-jour en temps réel, ce qui permet de faire du SIG un outil de suivi.
- ✓ La réunion dans un même système, des données issues de sources différentes et de les combiner entre elles.
- ✓ L'intégration de nouveaux besoins à faible coût.
- ✓ La réduction de l'incertitude lors des travaux.
- ✓ L'efficacité de la planification et la gestion.
- ✓ La rapidité et l'efficacité dans la prise des décisions.
- ✓ L'augmentation de la productivité.
- ✓ L'amélioration des services rendus à l'utilisateur. (Faiz, Sami Otheman, 1999, système d'information géographique : information qualité et data mining : les systèmes d'information géographique, édition C.L.E, Tunis, 362p)

1.4 Fonctionnalités d'un système d'information géographique (SIG)

Un SIG complet, permettra non seulement de dessiner puis tracer automatiquement le plan, mais en outre :

- De disposer les objets dans un système de référence géographique, de les convertir d'un système à un autre.

Chapitre 2 : support théorique : concept et définition générales sur les systèmes d'information géographique

De rapprocher entre elles deux cartes (deux plans) de sources différentes, de faciliter leur superposition comme c'est illustré dans la figure en-bas.

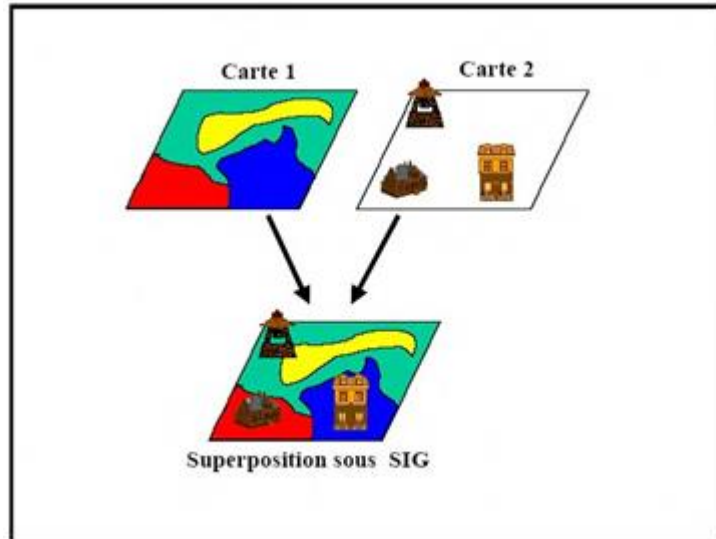


Figure 2 superposition sous un SIG

- ✓ De corriger certains contours de la moins fiable en reprenant les coordonnées correspondantes de la plus fiable.
- ✓ D'extraire tous les objets géographiques situés à une distance donnée, d'un carrefour, d'une route ou des rives d'un lac.
 - D'extraire tous les objets situés dans un périmètre donné comme c'est présenté dans la figure en-bas

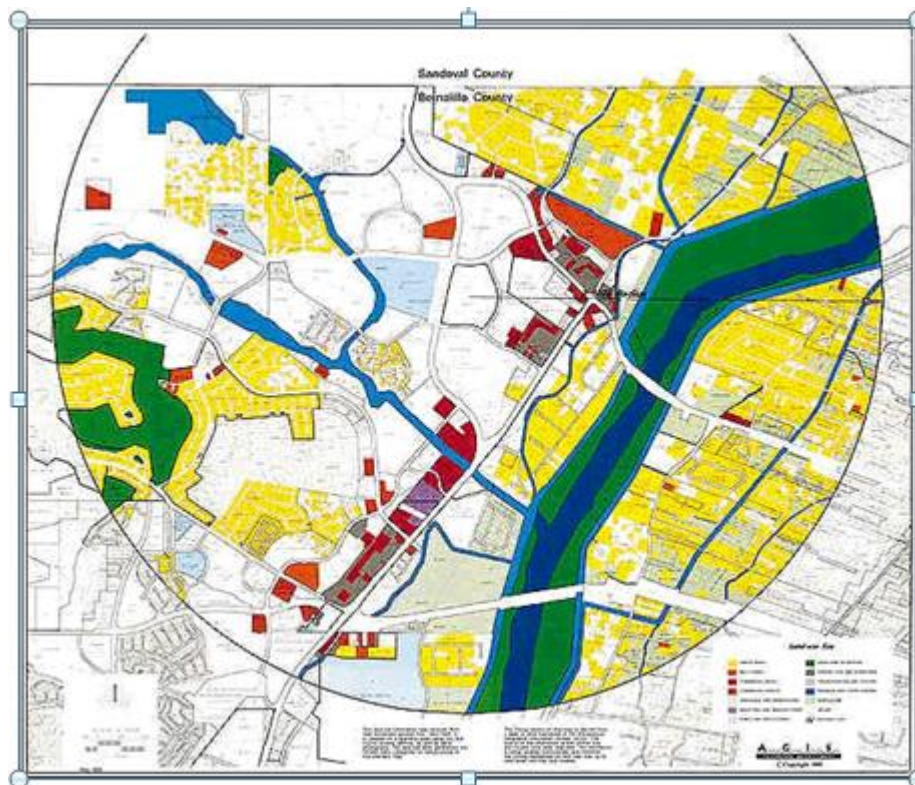


Figure 3 exemple de sélection

- ✓ De fusionner tous les objets ayant une caractéristique commune, par exemple les parcelles adjacentes ayant la même densité de surface bâtie.
- ✓ De déterminer, sur un réseau, l'itinéraire le plus court pour aller d'un point à un autre.

2. L'utilisation de système d'information géographique dans le domaine d'urbanisme

la vitesse de développement de la ville augmente, L'urbanisme ne peut plus suivre la voie traditionnelle, mais besoin d'une nouvelle adaptation à l'époque pour stocker un grand nombre de l'information géographique de la ville, l'urbanisme est lui-même de l'application complète du SIG, à travers la collecte, le traitement, l'analyse, l'affichage d'un grand nombre d'information géo spatiale et les informations d'attribut, on peut obtenir les bases de documents pour bien aménager.

Au début, la cartographie dans l'urbanisme est la main-dessin, on fait les calculs simples sur les éléments dans la carte. La fin des années 1990, on a commencé à utiliser le logiciel Auto CAD et les autres logiciels de cartographie, l'efficacité du travail est améliorée. Mais le logiciel a une caractéristique commune : les structures de données spatiales ne peuvent pas satisfaire les besoins de l'urbanisme, l'analyse statistique des résultats ne peut pas être une bonne association avec les informations géo spatiales. SIG compare avec les moyens de l'urbanisme, il a la plus grande

Chapitre 2 : support théorique : concept et définition générales sur les systèmes d'information géographique

quantité d'information, la plus précision sur les informations géographique, la plus puissant d'analyse spatiale. Base sur ces avantages, l'urbanisme utilise le SIG pour prévoir plus précisément l'avenir des villes, renforcer la scientifique et la rationalité de l'urbanisme. Par conséquence, l'application du SIG dans l'urbanisme est le produit de l'époque. L'urbanisme détaillé et la conception urbaine. Dans chaque niveau il y a une classification plus détaillée. Le SIG fournit une nouvelle technique pour l'urbanisme.

3. L'utilisation de système d'information géographique dans le domaine de l'adressage

En dehors du plaisir que nous avons à regarder des cartes anciennes dont nous admirons l'habileté graphique ou des éléments qui peuvent, aujourd'hui, apparaître naïfs, nous devons examiner ce que ces documents apportent à notre connaissance du passé et comment la maîtrise des outils informatiques comme les SIG peuvent nous permettre d'augmenter l'accessibilité et l'utilisation des données qu'ils rassemblent. Depuis l'établissement des terriers, la carte a pu « servir à faire la guerre » pour reprendre Yves Lacoste mais elle a aussi servi à gérer, à inventorier, à opérer des rapprochements entre éléments en apparence disjoints : on pense, par exemple, à la carte à grande échelle que le médecin John Snow a établi à Londres, en 1854, à partir des décès dus au choléra dans le quartier de Soho ou à celles que dressent les services de la ville de Paris, sous l'autorité de Jacques Bertillon, dans les années 1890. Dans ces deux exemples, les décès sont cartographiés à l'adresse. Cartographier par point à l'adresse et non représenter l'intensité du phénomène par des cartes choroplèthes plus ou moins proportionnelles à l'intensité de la mortalité par quartier Pour illustrer la relation qui existe entre la carte et la gestion d'une grande métropole, Les mutations donnent lieu à l'établissement d'une fiche informatisée liée à un SIG depuis les années 1990 mais ce n'est pas le cas pour les fiches anciennes concernant des parcelles sans mutations récentes ainsi que pour les plans dressés par les géomètres entre 1871 et la fin du XIXe siècle.

Un SIG permet d'associer bases de données et approche spatiale, cette dernière renvoyant à la latitude et à la longitude des objets (points, polygones et lignes) dans un système de projection du globe terrestre sur un plan Utiliser les SIG pour la recherche l'adresse implique, le plus souvent, de partir de cartes dressées à l'époque étudiée, de caler ces dernières, c'est-à-dire d'établir une correspondance entre les informations qu'elles rassemblent et des cartes actuelles en choisissant un système de projection. Cette première étape permet ensuite de vectoriser les informations sous forme de points, lignes ou polygones disposant d'identifiants, repris dans les bases de données attributaires. À partir de là, les requêtes – les questions posées à la base de données en combinant plusieurs informations – se traduiront par des cartes, réciproquement, les transformations opérées sur la carte – simples comptages, regroupement ou sélection d'objets – pourront être intégrées à la

Chapitre 2 : support théorique : concept et définition générales sur les systèmes d'information géographique

base de données. L'utilisation des SIG pour la recherche l'adresse implique aujourd'hui plusieurs éléments caractéristiques bien mis en avant. (Jean-luc pino, 2009. L'histoire urbaine, société française d'histoire urbaine, France, 176p, <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2009-3-page-139.htm>)

Partie deuxième

*Étude de cas : cité Al-
Rimal, Al-Waha et Al-
Raja*

*Chapitre 3 : Définition du
domaine d'études*

Chapitre 3 : Définition du domaine d'études

Introduction

De nombreux pays développés ont pris des mesures sérieuses pour concevoir de multiples méthodes, après avoir pris conscience du problème des adresses et de leur définition afin de définir les caractéristiques de la ville.

Le parc de logements a su adapter ces méthodes à la nature et aux conditions de chaque ville, où il a déjà atteint le stade de stabilité, pour y parvenir Pour le présent et le futur.

Dans les pays en développement, la situation est différente car dans les villes des pays développés, il y a quelques villes en développement qui ont pu développer des méthodes sophistiquées de dénomination et de numérotation, et la grande majorité de ces villes cherche toujours à mettre en œuvre un nouveau système d'adresses à travers des projets de dénomination et de numérotation en cours de mise en œuvre ou encore elle attend les expériences de ses frères et sœurs des villes qui cherchent à mettre en œuvre les nouvelles méthodes. Parmi ces pays en développement se trouve l'Algérie, où elle a mis en œuvre la dénomination et la numérotation de ses villes.

La ville de Ouargla, qui représente notre étude de cas, reste l'un des modèles dans lesquels la dénomination et la numérotation sont encore incomplètes. Ce chapitre présente l'environnement d'étude, d'autre part, les acteurs de la réalisation de la dénomination et de la numérotation.

1. Les caractéristiques géographiques

1.1 Situation géographique et administrative

La dynastie des Beni Djellab a gouverné la région de Touggourt entre 1414 et 1854. L'accroissement de la population au début du XIXe siècle a failli entraîner l'assèchement des puits. En 1886, des sondages profonds ont ramené la prospérité dans la région.

La wilaya de Touggourt est créée en 2019, auparavant, une wilaya déléguée créée en 2015. la wilaya déléguée de Touggourt est constituée de 11 communes et 4 daïras, Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2008, l'ensemble des communes de la wilaya de Touggourt comptait 247 221 habitants. (page officiel de wilaya de touggourt.2020. disponible sur : <http://ca-touggourt.dz/ar/> ». (consulté le 26/08/2020)

La wilaya de Touggourt est située dans le Sahara algérien, sa superficie est de 17 428 km².

Elle est délimitée :

- ✓ au nord par la wilaya d'El M'Ghair.
- ✓ à l'est par la wilaya d'El Oued.
- ✓ à l'ouest et au sud par la wilaya d'Ouargla.

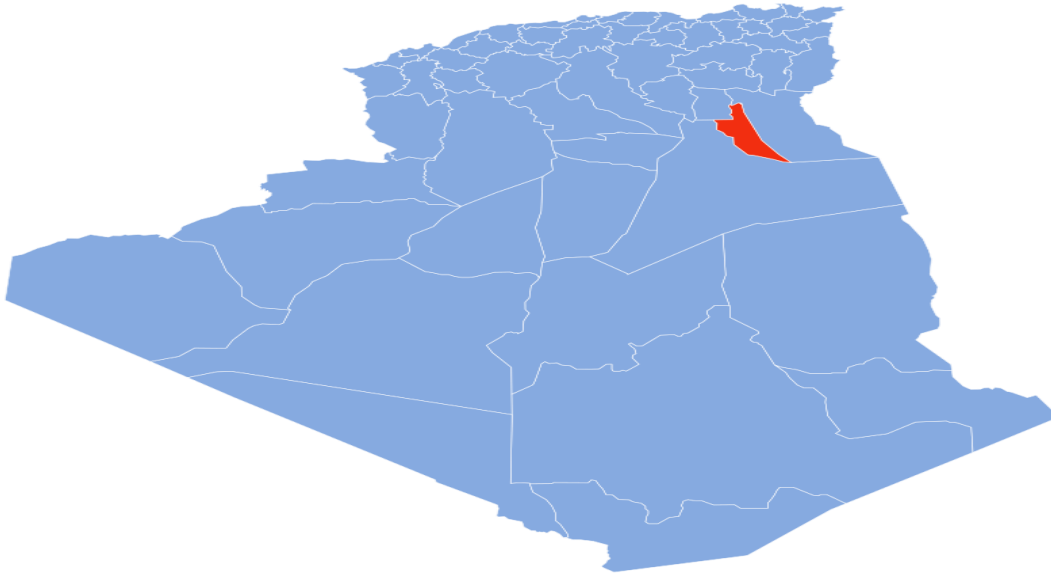


Figure 16 : la situation de wilaya de Tougourt

Disponible sur : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/7/70/DZ-55_%282019%29.svg/langfr-800px-DZ-55_%282019%29.svg.png.(consulté le 24/08/2020).

La municipalité de Tougourt a été créée en 1959, et elle est considérée comme la plus grande et la plus ancienne des municipalités de la wilaya d'Ouargla auparavant, et elle comprenait sept municipalités (la municipalité de Nazla, Tamasin, la municipalité de la ville d'Omar, Al-Maqarin, Tebbast, Sidi Suleiman Zawiya Al-Abdiyyah) et elle en a été séparée en vertu de la dernière division administrative de l'année 1984. 184/09 du 02/04/1984 et il occupe une superficie totale de 215,81 km, dont 38000 habitants pour l'année 2008. (wikipédia.2020.disponible sur internet : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tougourt>consulté le 26/08/2020)

- Nord : Tebbast et la municipalité d'Al-Zawiya Al-Abdiyyah.
- Est : la commune de Tebbast et Nazla.
- Sud : municipalité de Nazla.
- Ouest : municipalité d'Al-Alia, municipalité de Massad et municipalité de Djelfa

Il est considéré comme un lien entre Oued Souf, Djelfa et Ghardaia.



Figure 17 : la situation de commune de Touggourt

Disponible sur : <https://www.google.com/maps/place/Touggourt/>.(consulté le 26/08/2020)

2. Climat

La circonscription administrative de Touggourt est connue pour avoir un climat aride et sec, froid durant les mois d'hiver et très chaud en été. Cette région enregistre une très faible pluviométrie ne dépassant pas les 40 mm/an.

Mois	Température moyenne (C°)	Précipitations (mm)	Nb de jours	Taux d'humidité (%)
Janvier	9.5	0.1	01	57
Février	14.7	0.0	00	52
Mars	17.9	8.1	02	47
Avril	21.4	35.5	01	46
Mai	28.6	0.2	01	37
Juin	32.0	1.0	01	34
Juillet	34.4	0.0	00	33
Aout	33.8	0.0	00	37
Septembre	28.0	7.1	03	49
Octobre	22.0	2.9	02	57
Novembre	15.0	40.9	03	60
Décembre	11.0	1.0	02	61
Total annuel	22.4	98.8	16	47.5

Tableau 1 : principaux indicateurs climatiques années 2017

source de rapport de l'aménagement, développement et plan programme, novembre 2019

*Chapitre 4 : applications des
systèmes d'information
géographique dans le domaine
de l'adressage et son rôle dans
la gestion des villes*

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

1. Évaluation de la situation : Le système de baptisation des lieux et de numérotation dans la commune de Touggourt

Une municipalité a été approuvée dans le dernier processus de dénomination pour l'année 1993 contenant 15 quartiers.

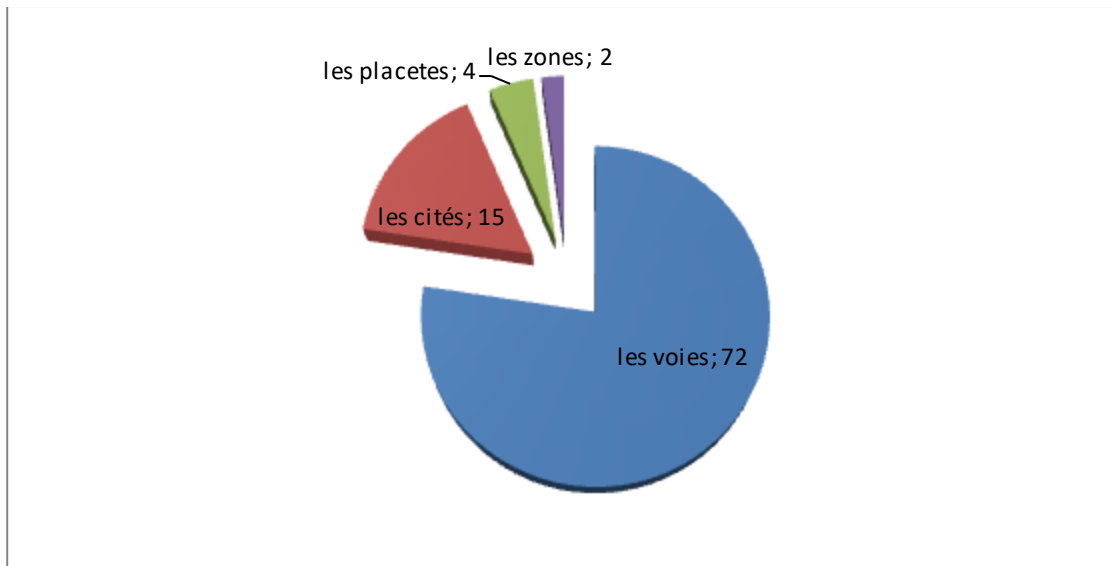


Figure 18 : La composition des voies, cites, placettes et zones de l'année 1993 (Source commune touggourt)

et en raison de la croissance démographique, la municipalité a grandi et approuvé et augmenté le nombre de quartiers, de rues et de places dans ces quartiers et est devenue contenant 22 quartiers

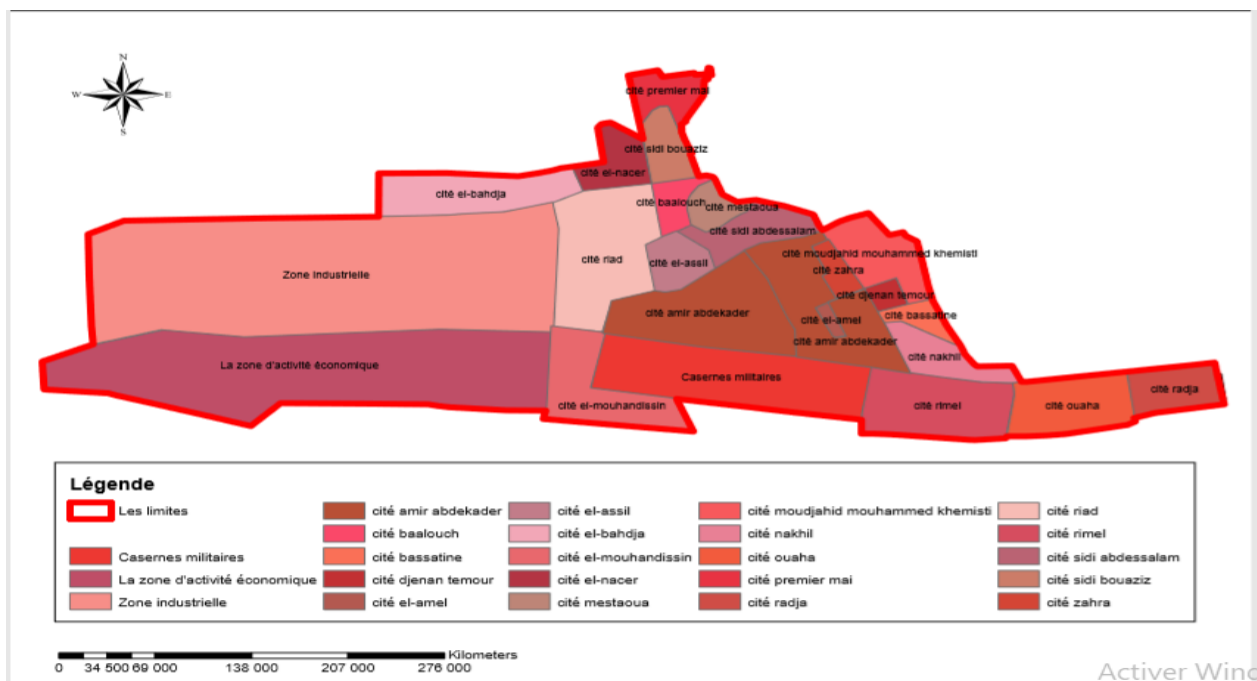


Figure 19 : quartiers de la commune actuelle Travail de l'étudiant

Selon le processus de dénomination et de changement de nom pour l'année 2015.

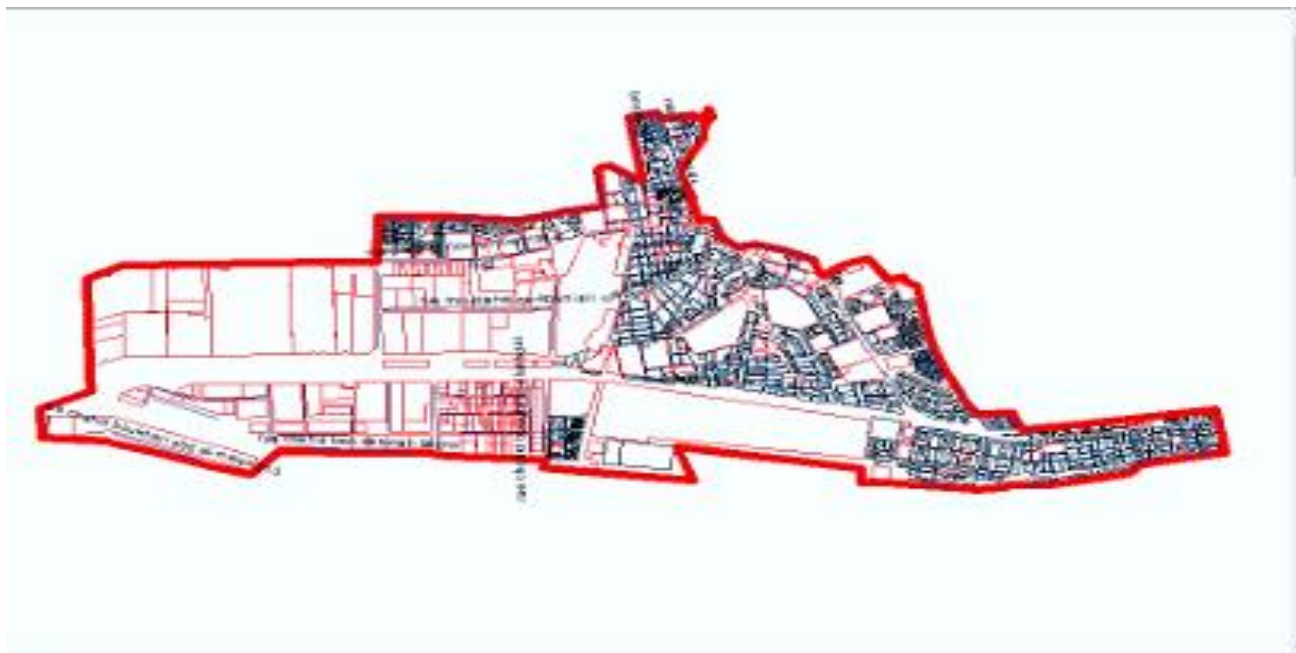


Figure 20 : les voies de la commune
Travail de l'étudiant

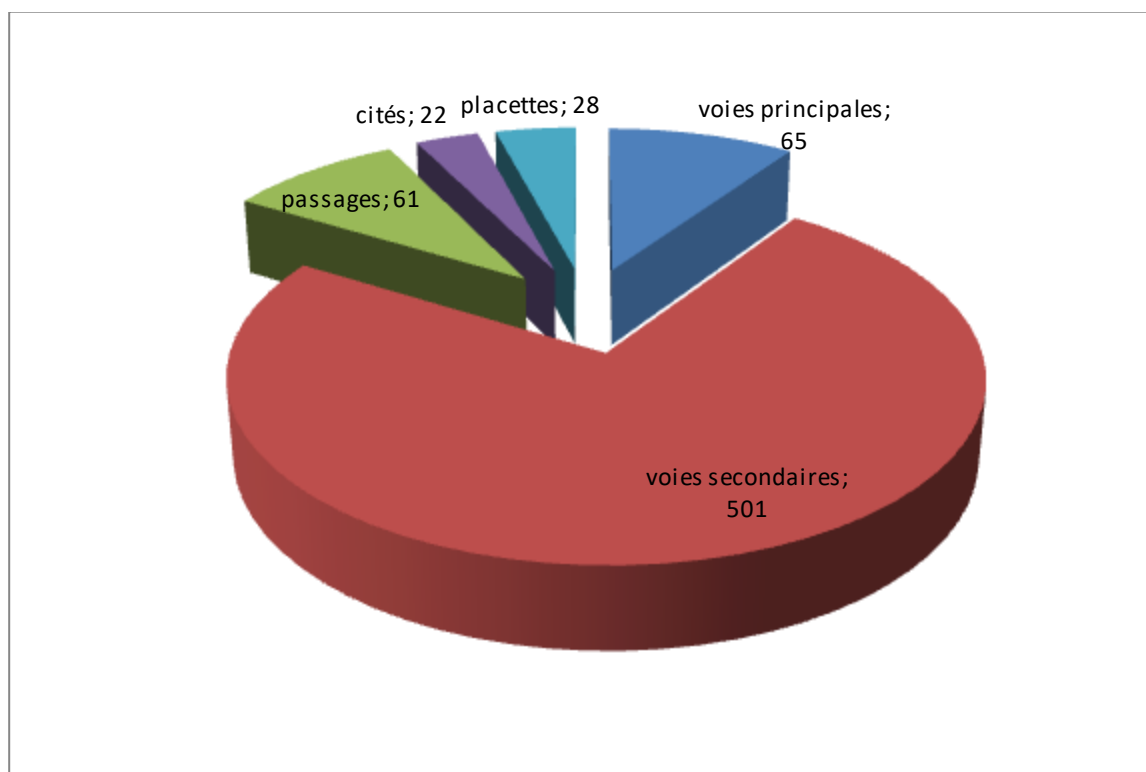


Figure 21 : La composition des voies, cites, placettes et zones de l'année 2015 (Source commune Touggourt)
Travail de l'étudiant

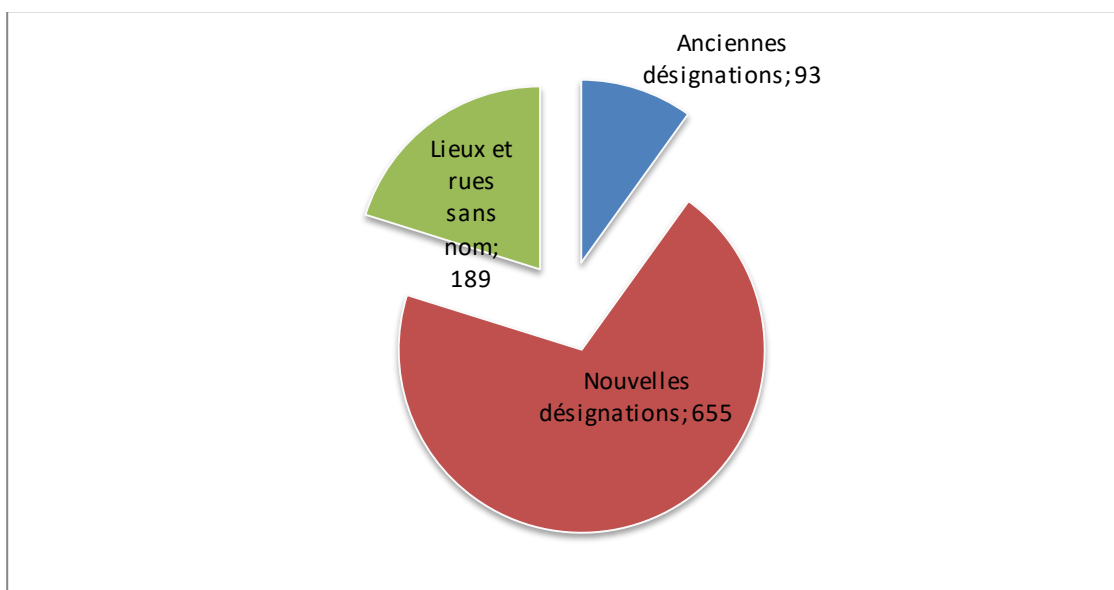
Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

et continue de croître, ce qui entraîne l'absence de noms dans les nouveaux quartiers. La raison de ceci:

- ✓ Difficultés et retards dans l'arrivée des véhicules d'urgence, tels que les ambulances,

Les pompiers et la police.

- ✓ Distribution postale inefficace et impossibilité de livrer les courriers et colis postaux à domicile.
- ✓ Perte de biens et messages adressés de manière incorrecte.
- ✓ Difficultés auxquelles sont confrontés par les établissements de services publics et de base lorsqu'ils fournissent des services aux citoyens.
- ✓ Difficultés à diriger les employés qui utilisent des adresses de temps à autre en raison de leur travail.
- ✓ De mauvaises relations publiques résultant des désagréments auxquels sont confrontés les visiteurs en raison de l'ambiguïté et de la confusion de la situation.
- ✓ Difficultés à obtenir les documents juridiques appropriés, tels que les biens immobiliers et les listes électorales.
- ✓ Effets négatifs sur l'environnement de travail.
- ✓ L'absence de croissance urbaine organisée et l'incertitude de chiffres relativement cohérents résultant de cette croissance.
- ✓ Difficultés et incapacité à gérer les réseaux d'eau, d'égouts et de télécommunications.



**Figure 22 : La composition des voies, cites, placettes et zones de l'année 2020 (Source commune Touggourt)
Travail de l'étudiant**

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

Et sur la base de l'instruction n ° 15/016 du 25 mai 2014, qui reprend les modalités pratiques de mise en œuvre de la modalité pratique de mise en œuvre de l'opération de baptisation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics.

Pour étudier le sujet de l'adressage, nous avons appliqué la dénomination et la numérotation aux quartiers suivants: Hay Al-Rimal, Al-Waha et Al-Raja.

2. Les phases de l'opération de baptisation des lieux et des institutions et édifices publics

2.1 Phase de préparation

A. Les plaques de dénomination

2.1.1 Cette étape détermine les modalités de mise en œuvre du processus de baptême dans les lieux publics, les institutions et les bâtiments, qui commence par la formation d'un comité de coordination au niveau de chaque secteur et d'un comité municipal chargé de déterminer les routes, de dénombrer les lieux, les institutions et les bâtiments publics, et de numérotter les portes sur les terrains communaux de l'agrément.

2.1.2 Ce processus vise à inventorier les différents noms de bâtiments, de routes, de rues, de quartiers, d'institutions et de terrains, et cela s'appuie sur divers documents et plans (PDAU et POS) ainsi que sur les décisions de dénomination des anciennes rues, quartiers et places publiques de 2015. Signalons que, le lieu d'étude est situé dans le plan d'occupation du sol et selon le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU).

2.1.3 Statistiques et classification des noms de sujets dans un graphique.

- ✓ Rues (principales, secondaires et voies)
- ✓ Déterminez les noms des rues nommées d'après le projet précédent, le cas échéant.

Les voies			Total
Principales	Secondaires	Passages	
02	48	04	54

Tableau 2 : Statistiques et classification des voies globales
Travail de l'étudiant

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

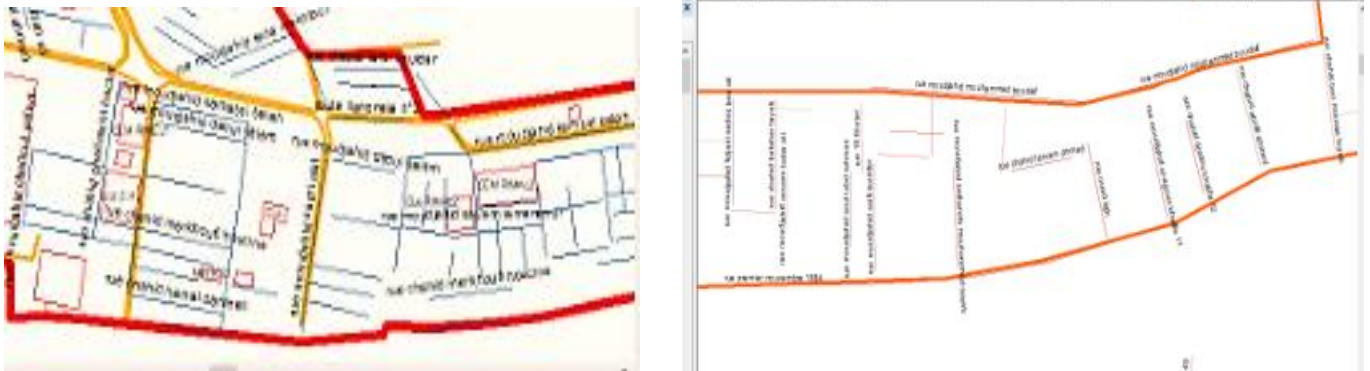


Figure 23 : statistiques des rues dans la zone d'étude
Travail de l'étudiant

- ✓ Installations et équipements publics (administratifs, éducatifs, culturels et de service).
- ✓ Places publiques et parcs.

Equipements	Le nombre
Administratifs	00
Educatifs	05
Culturels	03
services	03

Tableau 3 : Statistiques et classification des équipements globaux
Travail de l'étudiant

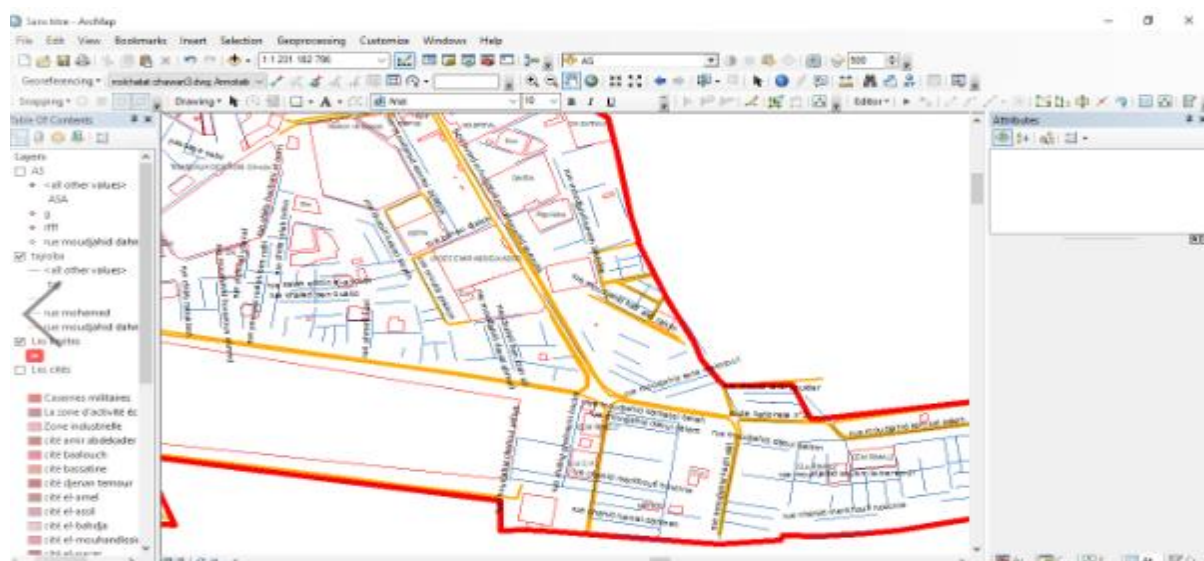


Figure 24 : statistiques des équipements dans la zone d'étude
Travail de l'étudiant

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

- ✓ Coordination avec les communes voisines concernant la désignation des rues communes aux frontières.

Placettes publics	Le nombre
placettes	00

Tableau 4 : Statistiques et classification des placettes globales
Travail de l'étudiant

2.1.4 Trier et numéroter tous les sujets de dénomination

Tri, numérotation et organisation de la dénomination des sujets dans un graphique numérique en fonction de leur type et leur classification (nommée, sans nom) et création de tableaux illustrés contenant toutes les données liées à :

- ✓ Rues : classification, limites, longueur de la rue, ancien nom et désignation suggérée.

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

Nom de rue	classification	limite	Longueur de la rue	Ancien nom
boulevard moudjahid mesghouni mouhammed salah	Voie principale	Entre rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh et route nationale n°3	520 m	/
route nationale n°3		Entre rue chahid dahmani abd allah et boulevard moudjahid mesghouni mouhammed salah	1913 m	route nationale n°3
rue chahid rahmani mouhammed	Voie secondaire	Entre rue moudjahid guenoun hacaneet rue chahid merkhoufi houcine	169 m	/
rue chahid ghebaichi bachir		Entre rue moudjahid route nationale n°3 et sekheri mouhammed sayeh	516 m	/
rue chahid babi abd el-kader		Entre route nationale n°3 et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	490 m	/
rue moudjahid koudri ahmed ben madan		Entre route nationale n°3 et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	447 m	/
rue moudjahid kamassi salah		Entre boulevard moudjahid mesghouni mouhammed salah et rue chahid dahmani abd allah	1934 m	/
rue moudjahid daoui salem		Entre boulevard moudjahid mesghouni mouhammed salah et rue moudjahid boumada mouhammed	1402 m	/
rue moudjahid sayem lemneouer		Entre Casernes militaires et rue moudjahid soltani abd el-kader	1290 m	/

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

rue chahid naam soulaimane		Entre boulevard moudjahid mesghouni mouhammed salah et rue mooudjahid koudri ahmed ben madani	644 m	/
rue chahid hamal dahmen		Entre boulevard moudjahid mesghouni mouhammed salah et rue moudjahid kadri alal	432 m	/
rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh		Entre boulevard moudjahid mesghouni mouhammed salah et rue chahid dahmani abd allah	2047 m	/
rue moudjahid messoudi el-aych		Entre route nationale n°3 et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	435 m	/
rue moudjahid soltani abd el-kader		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	330 m	/
rue chahid deghaa ali		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	314 m	/
rue chahid mehamdi lakhdar		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	307 m	/
rue chahid boumada abd el-madjid		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	286 m	/
rue moudjahid ben hadia madani		Entre route nationale n°3 et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	370 m	/
rue moudjahid kadri teyeb		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid merkhoufi ahmed	249 m	/
rue moudjahid ghetas houciné		Entre rue moudjahid kamassi salah et	254 m	/

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

		rue moudjahid merkhoufi ahmed		
rue chahid ben delali ali		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid merkhoufi ahmed	250 m	/
rue chahid dahmani abd allah		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid merkhoufi ahmed	260 m	/
rue moudjahid ghendouz ahmed		Entre rue chahid mehamdi lakhdar et rue moudjahid ben hadia madani	261 m	/
rue moudjahid zouzou mouhammed		Entre rue chahid mehamdi lakhdar et rue moudjahid ben hadia madani	260 m	/
rue moudjahid messoudi salah		Entre rue chahid rue moudjahid ben hadia madani et rue chahid ben delali ali	276 m	/
rue moudjahid mizabia miloud		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid merkhoufi ahmed	260 m	/
rue moudjahid bourenan ahmed		Entre Casernes militaires et rue mooudjahid koudri ahmed ben madani	928 m	/
rue moudjahid mekhtara mouhammed		Entre rue moudjahid ben hadia madani et rue moudjahid mizabia miloud	320 m	/
rue moudjahid chetioui yahya		Entre rue moudjahid sayem lemneouer et rue moudjahid bourenan ahmed	170 m	/
rue moudjahid guefal djeloul		Entre rue moudjahid sayem lemneouer et rue moudjahid merkhoufi ahmed	120 m	/
rue moudjahid guemari maamer		Entre rue moudjahid daoui salem et rue moudjahid ziad houcine	200 m	/
rue moudjahid guemou mouhammed		Entre rue moudjahid daoui salem et rue moudjahid messoudi layech	157 m	/
rue moudjahid guenoun hacane		Entre rue moudjahid messoudi layech et rue moudjahid soltani abd el-kader	160 m	/

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

rue moudjahid tahraoui mouhammed		Entre rue chahid deghaa ali et rue chahid mehamdi lakhdar	140 m	/
rue moudjahid teouil ben harzela		Entre rue chahid mehamdi lakhdar et rue chahid boumada abd el-madjid	120 m	/
rue moudjahid ziad houcine		Entre rue moudjahid soltani abd el-kader et rue chahid deghaa ali	170 m	/
rue moudjahid taibi djemai		Entre rue chahid deghaa ali et rue chahid mehamdi lakhdar	140 m	/
rue moudjahid kebdi mouhammed		Entre rue chahid deghaa ali et rue chahid mehamdi lakhdar	140 m	/
rue moudjahid hacani teyeb		Entre rue moudjahid kamassi salah et rue moudjahid ghendouz ahmed	90 m	/
rue moudjahid lakhel mouhammed		Entre rue moudjahid mekhtara mouhammed et rue moudjahid merkhoufi ahmed	92 m	/
rue moudjahid litime mouhammed		Entre bloc de logement et rue moudjahid merkhoufi ahmed	54 m	/
rue moudjahid madoi mouhammed		Entre rue moudjahid mekhtara mouhammed et rue moudjahid merkhoufi ahmed	95 m	/
rue moudjahid mahdjoubi mouhammed		Entre rue moudjahid mekhtara mouhammed et rue moudjahid merkhoufi ahmed	95 m	/
rue moudjahid mahdadi laid		Entre bloc de logement et rue moudjahid merkhoufi ahmed	62 m	/
rue moudjahid mekhermach mouhammed		Entre rue moudjahid mizabia miloud et rue chahid dahmani abd allah	100 m	/
rue moudjahid kadri alal		Entre route nationale n°3 et rue	280 m	/

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

		moudjahid sekheri mouhammed sayeh		
rue chahid merkhoufi houciné		Entre Casernes militaires et rue chahid dahmani abd allah	2366 m	/
rue moudjahid kind lakhdar		Entre rue moudjahid zouzou mouhammed et rue chahid merkhoufi houciné	63 m	/
rue moudjahid kribaa messoud		Entre rue moudjahid zouzou mouhammed et rue moudjahid sekheri mouhammed sayeh	107 m	/
rue moudjahid ben abas tifour		Entre rue moudjahid soltani abd el-kader et rue chahid deghaa ali	160 m	/
passage 27 février 1962	passage	Entre deux blocs résidentiels.	136 m	/
passage 03 juillet 1961		Entre rue moudjahid kind lakhdar et rue moudjahid ben hadia madani	41 m	/
passage 01 juillet 1962		Entre rue moudjahid daoui salem et rue moudjahid sayem lemneouer	125 m	/
passage 05 juillet 1954		Entre rue moudjahid daoui salem et rue moudjahid sayem lemneouer	120 m	/

Tableau 5 : Statistiques et classification des voies
Travail de l'étudiant

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

- ✓ Installations et équipements : une technique contenant la désignation et la localisation dans le pos.

L'équipements	La désignation	La localisation dans le pos
primaire	benseddik abd el-hadi	Pos rimel
primaire	Tatay mohammed sadek	Pos rimel
primaire	Mohobi sliman	Pos rimel
cem	Sans désignation (cem rimel)	Pos rimel
cem	Sans désignation (cem waha)	Pos rimel
mosquée	Ibrahm el-khalil	Pos rimel
mosquée	Saad benabi ouakas	Pos rimel
cimetière	Cimetière chouhada	Pos rimel
terminal de transport routier pour les voyageurs	chahid didouch mourad	Pos rimel
terminal de Transport ferroviaire pour les voyageurs	chahida fadila saadan	Pos rimel
polyclinique	moudjahid abidli ali	Pos rimel

Tableau 6 Statistiques et classification des équipements

Travail de l'étudiant

- ✓ La place publique : une fiche technique qu'elle contient (l'ancienne désignation, la désignation proposée, le quartier, l'emplacement en pos, l'emplacement dans le quartier, les frontières).
- ✓ Quartier : une fiche technique qui contient les limites du quartier et de sa zone, l'ancienne désignation.

Le quartier	La limite	l'ancienne désignation
Cité rimal	Nord : Casernes militaires Sud : cité waha Est : cité nakhil Ouest : Terrain vacant	Cité rimel
Cité waha	Nord : cité rimel Sud : cité radja Est : cité nakhil Ouest : Terrain vacant	Cité waha
Cité radja	Nord : cité waha Sud : limite avec commune nezla Est : cité nakhil Ouest : Terrain vacant	Cité radja

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

Tableau 7 Statistiques et classification des quartiers Travail de l'étudiant

A travers l'inventaire nous avons observé quelques routes et chemins sans nom, ainsi que le manque de numérotation dans les plans et sur le terrain, et à travers cette étude nous proposerons de nommer les rues et de compléter un schéma de numérotation selon les lois et règlements en vigueur, Ils ont classé les routes en routes secondaires et couloirs selon leurs dimensions et leur fonction dans les quartiers.

2.2 Phase d'exécution

2.2.1 Préparer les baptisation

a- Collecte d'informations

- Contacter la direction des moudjahidines pour obtenir les listes nominales des martyrs et des moudjahidines de la région et des personnalités nationales, y compris les dates de naissance et de décès.

- Contacter l'organisation des moudjahidines pour obtenir les dernières listes des moudjahidines décédés, et coordonner avec eux pour voir l'histoire des moudjahidines.

- Contacter le musée du moudjahid pour obtenir quelques profils, références et photos historiques qui contribuent à enrichir le nom.

Contactez certaines des familles des moudjahidines pour enrichir le profil historique.

Collecte d'informations sur les personnages de la région à partir de diverses références historiques.

b- S'assurer que les informations sont correctes

✓ Ceci en consultant l'organisation des moudjahidines sur le poids révolutionnaire des désignations proposées et en se référant aux actes d'état civil pour vérifier les dates de naissance et de décès et pour délivrer des certificats pour certains des Personnages de la région.

2.2.2 Analyse et sélection des propositions

✓ Cela se fait en coordination avec l'organisation des moudjahidines selon deux principes de base :

✓ Donner la priorité à la dénomination des martyrs et des majors de la région et de ses Personnages, puis élargir pour suggérer une nomenclature extérieure à la région.

✓ Donner la priorité en fonction du poids révolutionnaire du martyr ou du moudjahid.

• **Observation** : la valeur du nom proposé ou sa classification sera fonction de la Personnages révolutionnaire du martyr ou du moudjahid. Quant aux sujets à caractère national selon leur fonction, des nomenclatures de poids révolutionnaire et de résonance nationale sont proposées pour inclure tous les Algériens.

2.2.3 Soumettre des propositions au comité municipal.

Les sujets de dénomination ou de changement de nom sont présentés dans un fichier papier et numérique au comité municipal et se composent des éléments suivants :

✓ Fiche technique pour nommer les sujets.

✓ Les désignations proposées pour chaque thème de dénomination (trois désignations proposées pour chaque thème de dénomination).

✓ Historique des noms concernés.

✓ Histoire des noms concernés.

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

- ✓ Certificats d'attestation.
- ✓ Les thèmes de dénomination et les propositions sont discutés en séance et consignés dans le procès-verbal de la séance de la municipalité.

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

N°	La voie	désignation proposé			observation
		Première proposition	Deuxième proposition	Troisième proposition	
01	Rue moudjahid mekhermach mouhamme « A »	rue moudjahid tidjani sadek ben ali	rue chahid betaher tayeb	rue moudjahid messoudi houcine	
02	Rue moudjahid mekhermach mouhamme « B »	rue moudjahid belhareth mouhammed sayeh	rue chahid tamam ahmed	rue moudjahid el-agoun mouhammed charif	
03	Rue moudjahid mekhermach mouhamme « C »	rue moudjahid el-agoun khalifa	rue chahid djedou khalifa	rue chahid abidli ahmed	
04	Rue moudjahid mekhermach mouhamme « D »	rue chahid ben moussa teyeb	rue chahid moulay larbi	rue moudjahid ben ghelia ali	
06	Rue moudjahid mekhermach mouhamme « E »	rue chahid gutal abd rahmane	rue moudjahid beladjal mouhammed	rue chahid zegouni seghir	
07	Rue chahid dahmani abd allah « A »	rue chahid abiadi el-habib	rue chahid mahdjoubi ahmed	rue chahid sebti ben achour	
08	Rue moudjahid mizabia miloud « A »	rue moudjahid bassou salem	rue moudjahid zerkouni ali	rue chahid abouhafs ahmida	
09	Rue moudjahid mizabia miloud « B »	rue chahid neouari mouhammed	rue chahid djewahi hachoud	rue moudjahid teouatti hafed	
10	Rue moudjahid mekhtara mouhammed « A »	rue moudjahid belkhier said	rue moudjahid el-ayet saad	rue chahid bekari sayeh	
11	Rue moudjahid mekhtara mouhammed « B »	rue chahid ben chikh aid	rue chahid ben zian ali	rue moudjahid temerni moussa	
12	Rue moudjahid mekhtara mouhammed « C »	rue moudjahid amrani ibrahim	rue chahid seouissi mouhammed	rue chahid belabes mouhammed	
13	rue moudjahid mekhtara mouhammed « D »	rue chahid ben ghelia ame	rue moudjahid birech lakhdar	rue chahid ben hadjira ahmed	
14	Rue chahid ben delali ali « A »	rue moudjahid rtmi mouhammed	rue chahid ben moussa mouhammed	rue chahid khourara el-ayeche	

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

15	rue moudjahid messoudi salah « A »	rue moudjahid abid mouhammed	rue chahid berka abd rezak	rue chahid douma ahmed	
17	rue moudjahid kadri teyeb « A »	rue moudjahid tidjani abd el-hamid	rue moudjahid kafi abd rahim	rue moudjahid baissa abd salam	
18	rue moudjahid ghendouz ahmed « A »	rue chahid mesmari lakhdar	rue moudjahid teria mekhlouf	rue chahid soufi mouhammed hachmi	
19	rue moudjahid ben hadia madani « A »	rue chahid larbi kouider	rue chahid chine mouhammed	rue chahid moulati sayeh	
20	rue moudjahid ben hadia madani « B »	rue chahid seltani ibrahim	rue chahid ben dahman bachir	rue chahid boughessa lakhdar	
21	rue moudjahid zouzou mouhammed « A »	rue moudjahid madani teyeb	rue moudjahid nemli ali	rue moudjahid hadji abd el-kader	
22	rue moudjahid hacani teyeb « A »	rue chahid legherid belkacem	rue moudjahid mousaoui ahmed	rue moudjahid liman tayeb	
23	rue chahid boumada abd el-madjid « B »	rue moudjahid boubekri bachir	rue moudjahid belarbi khalifa	rue chahid boukhari abd el-malek	
24	rue chahid mehamdi lakhdar « A »	rue chahid berouba dahmen	rue chahid netari mouhammed	rue moudjahid meboudj belkacem	
25	rue chahid mehamdi lakhdar « D »	rue chahid abid ahmed	rue chahid tefhi messoud	rue chahid djeouahi ahmed	
26	rue chahid mehamdi lakhdar « E »	rue moudjahid sebaa ahmed	rue chahid ghendir salah	rue moudjahid reouabeh belkacem	
27	rue moudjahid ben abas tifour « A »	rue moudjahid khelou ahmed	rue moudjahid senoussi ali	rue chahid temacini abd rahman	
28	rue moudjahid ben abas tifour « B »	rue moudjahid ben aicha ahmed	rue moudjahid zergoun ali	rue chahid ben guetan sayeh	
29	rue mooudjahid koudri ahmed ben madani « A »	rue moudjahid ben mur mebrouk	rue chahid zeghrir laid	rue moudjahid rahmani lakhdar	
30	rue mooudjahid koudri ahmed ben madani « B »	rue moudjahid ghoule mouhammed salah	rue chahid khirani mouhammed	rue moudjahid djeouad amer	

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

31	rue mooudjahid koudri ahmed ben madani « C »	rue chahid zoubiri messoud	rue moudjahid mensouri ahmed	rue moudjahid goudjil hadj ahmed	
32	rue mooudjahid koudri ahmed ben madani « D »	rue chahid bouriala tayeb	rue chahid slimani hama laid	rue moudjahid ben attela amer	
33	rue moudjahid guenoun hacane « A »	rue moudjahid dekar belkhir	rue chahid ben zaoui ali	rue moudjahid mechri ahmed ben gazel	
34	rue chahid babi abd el-kader « A »	rue chahid chafou mouhammed	rue chahid khourara bachir	rue chahid maamri mouhammed	
35	rue chahid babi abd el-kader « B »	rue chahid sidrouho hadj ahmed	rue moudjahid bouchkima maamer	rue moudjahid mahdjoubi said	
36	rue chahid babi abd el-kader « C »	rue moudjahid khourara mebrouka	rue moudjahid mhani belkacem	rue moudjahid bedouda sayeh	
37	rue chahid babi abd el-kader « D »	rue moudjahid tidjani taher	rue moudjahid miloudi mouhammed	rue moudjahid ouchbi mouhammed	
38	rue chahid babi abd el-kader « E »	rue moudjahid khebaz mouhammed seghier	rue moudjahid ben chaaban hamida	rue chahid gehmes tedjani	
39	rue chahid babi abd el-kader « F »	rue chahid laloui hamza	rue chahid kadri ahmed	rue moudjahid lebi mouhammed	
40	rue chahid babi abd el-kader « G »	rue chahid ben salem bouhafs	rue moudjahid mekaoui tayeb	rue moudjahid haroubi mouhammed lakhdar	
41	rue moudjahid kadri alal « A »	rue chahid keda bachir	rue moudjahid betaher ahmed	rue moudjahid hakika ghazali	
42	rue moudjahid kadri alal « B »	rue moudjahid tidjani laid	rue moudjahid ben seddik abd el-hadi	rue chahid guehmes mouhammed	
43	rue moudjahid kadri alal « C »	rue moudjahid ben hamida ali	rue moudjahida houbri mebrouka	rue moudjahida ben ali lakhdar	
44	rue moudjahid soltani abd el-kader « A »	rue moudjahida bouagel lakhdar	rue moudjahid djedai djeidia	rue chahid belarbi slimane	
45	rue moudjahid sayem lemneouer « A »	rue chahid el-agoun mouhammed kabir	rue chahid hetia serhan	rue chahid degaa mouahmmed	

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

46	rue chahid merkhoufi houcine « A »	rue moudjahida khedimo fatima	rue moudjahid ali bouhebach	rue moudjahid boumaaza said	
47	rue chahid merkhoufi houcine « B »	rue moudjahid halwa bahri	rue moudjahid hsini boubeker	rue moudjahid khalil ahmed	
48	rue chahid merkhoufi houcine « C »	rue chahid cheouia ali	rue moudjahid falah mouhammed	rue moudjahid kadri ahmed	
49	rue chahid merkhoufi houcine « D »	rue moudjahid gherbi mouhammed	rue chahid ben nouna abd rahman	rue moudjahid slimani kouider	
50	rue moudjahid chetioui mouhammed « A »	rue moudjahid faradji achour	rue chahid boukhari sayeh	rue moudjahid khemirir khalifa	
51	rue moudjahid chetioui mouhammed « C »	rue moudjahid remdan djeloul	ru moudjahid lemka dem slimane	rue moudjahid derdouri el-habib	
52	rue moudjahid chetioui mouhammed « D »	rue moudjahid lebsis ibrahim	rue chahid ataouat kedour	rue chahid hassani abd el-karim	
53	passage 05 juillet 1961 « A »	20 MAI 1955	01 JANVIER 1957	03 MARS 1957	

Tableau 8 : désignation proposé des voies Source / Direction des Moudjahidines et chouhadas de l'Etat de Ouargla (Dictionnaire des martyrs de l'Etat d'Ouargla)
Travail de l'étudiant

N°	L'équipement	désignation proposé			observation
		Première proposition	Deuxième proposition	Troisième proposition	
01	Sans désignation (cem cité rimel)	moudjahid babahi ben mouhammed salah	chahid pionnier abd rahman mira	moudjahid gehmes lakhdar ben bachir	
02	Sans désignation (cem cité waha)	moudjahid atali bouatra ben messaoud	moudjahid zoubir bouadjadj	ahmed fransis	

Tableau 9 : désignation proposé des équipements Source / Direction des Moudjahidines et chouhadas de l'Etat de Ouargla
Travail de l'étudiant

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

2.2.4 Soumettre le dossier de désignation au comité d'État

Après avoir terminé le procès-verbal de la réunion du comité municipal de dénomination et de changement de nom, qui comprend les sujets convenus par le comité municipal de dénomination et de changement de nom, et à partir de celui-ci, un dossier pour le comité d'État pour la dénomination ou le changement de nom doit être préparé comprenant :

- ✓ Fiche technique pour nommer les sujets.
- ✓ Les nominations proposées pour chaque sujet de dénomination et approuvées par le comité municipal pour dénomination ou changement de nom (trois désignations proposées pour chaque sujet de dénomination).
- ✓ Historique de la désignation concernée.
- ✓ Témoignages pour la désignation concernée.
- ✓ Le procès-verbal de la réunion du comité municipal pour nommer ou renommer le nom approuvé.
- ✓ Au cours de la session, les propositions sont discutées et le compte rendu de la session est complété dans lequel les décisions de dénomination et de changement de nom sont écrites.

2.2.5 Incarner les désignations approuvées par le comité d'État

Lorsque le rapport du comité d'État pour la dénomination ou le changement de nom est publié, qui contient les désignations approuvées par le comité, ainsi que les désignations rejetées ou différées, et envoyé aux municipalités, et une décision de l'État concernant les désignations approuvées est publiée et envoyée aux municipalités concernées et en conséquence :

- Exclure à nouveau les fichiers rejetés, compléter les fichiers manquants ou conservés et soumettre à nouveau au Comité municipal puis au Comité d'État.

2.2.6 Cartographie

- Incarner les désignations approuvées dans un plan de municipalité numérique. Où la carte indique les routes et leurs noms géographiques pour les quartiers, les frontières administratives et les bâtiments principaux. Dans notre étude du thème de l'adressage, nous avons suggéré d'incarner le schéma de dénomination dans le programme.
- Les propositions pour la zone d'étude à l'aide de l'ArcGis
 - a- Requêtes SQL et analyses thématiques

L'établissement d'une base de données consiste à ressortir des requêtes. L'interrogation des bases de données relationnelles se fait grâce à l'algèbre relationnelle ou mieux par l'intermédiaire d'un langage de requêtes qui s'appuie sur cette dernière. Grâce à l'algèbre relationnelle et à ses opérateurs ensemblistes, il est possible de rechercher toutes les informations répondant à un ensemble de critères sur les attributs. Ce sont des requêtes alphanumériques ou attributaires.

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

Nous entrons les voies, leurs noms et directions et les équipements de la zone d'étude dans le programme.

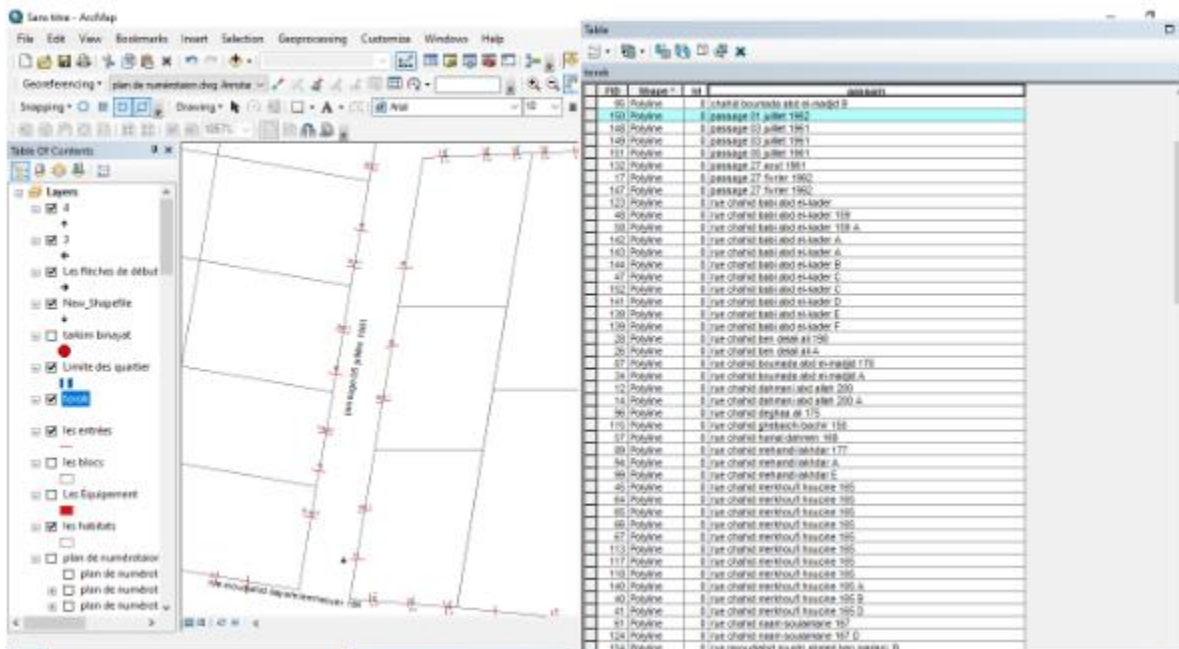


Figure 25 Entrer les désignations des voies
Travail de l'étudiant

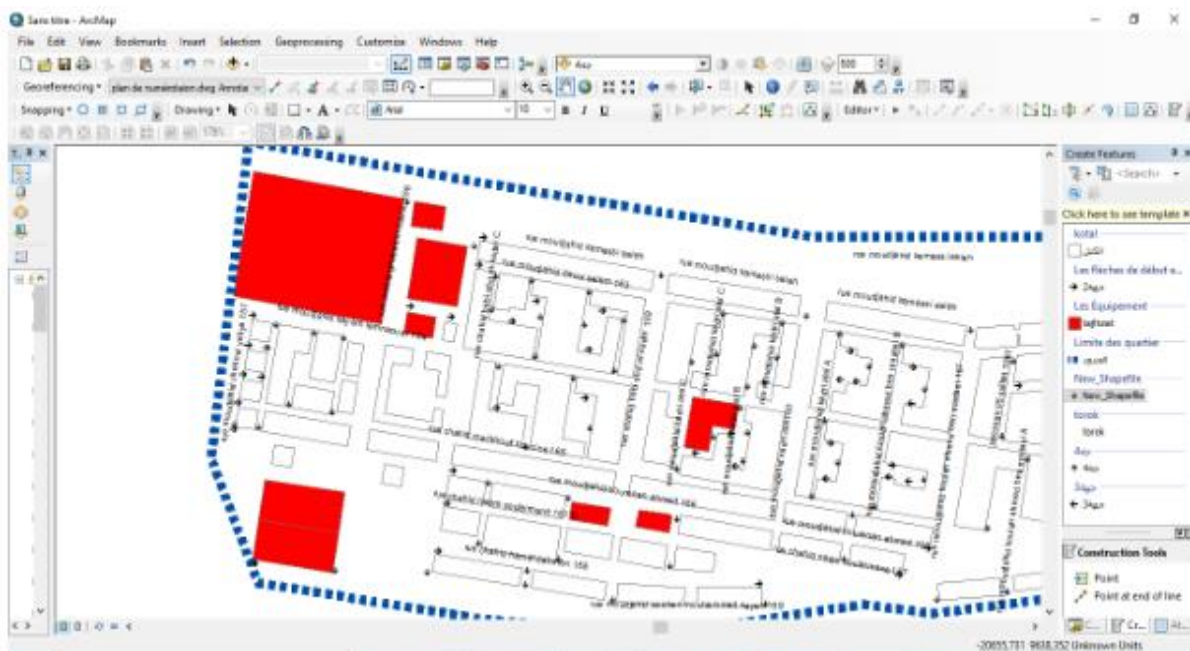


Figure 26 entrer les directions des voies
Travail de l'étudiant

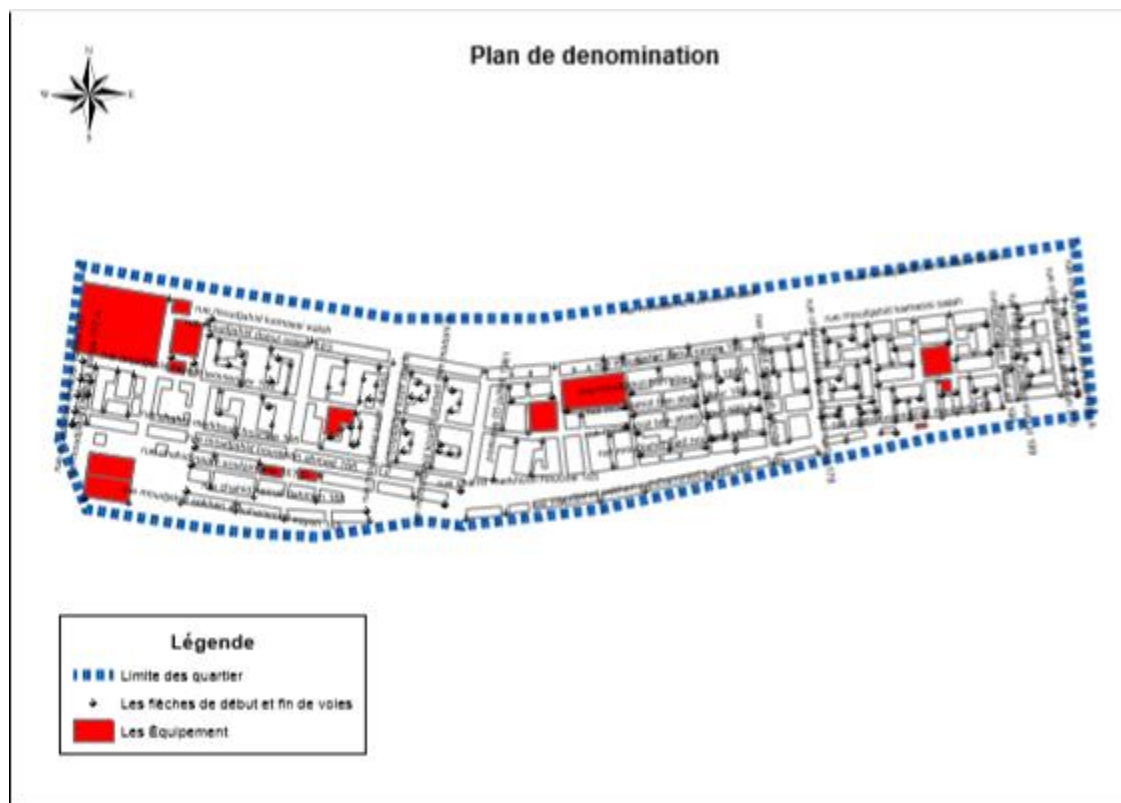


Figure 27 plan de dénomination
Travail de l'étudiant

2.2.7 Sélectionnez le type de panneaux

Cette tâche débute par une étude de faisabilité accompagnée d'une estimation des coûts et de la détermination du budget, ce qui a des implications pour la sélection des panneaux et leur conformité avec les spécifications et conditions de la décision ministérielle du 28 octobre 2014, déterminant les caractéristiques techniques du conseil et les moyens d'identification qui incarnent tout baptême ou retrait de baptême des institutions, lieux et bâtiments publics. Les panneaux doivent être en aluminium renforcé, en bronze ou en tout autre matériau métallique indétectable. Les matériaux sont sélectionnés en fonction du climat de la région.

Des panneaux d'étiquetage doivent être installés au moins tous les cent (100) mètres dans chaque rassemblement urbain à une hauteur de deux mètres et cinquante centimètres (2,50 cm) du sol et dans des endroits appropriés pour faciliter leur visibilité.

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes



**Figure 28 : Image de terrain pour le montage des panneaux d'étiquettes
Travail de l'étudiant**



**Figure 29 : Plaques matérialisant la baptismation ou la débaptisation des rues et des cités
Travail de l'étudiant**

B. la numérotation des habitations et d'immeubles

L'enquête physique est préparée au début de la phase de mise en œuvre, une fois que les cartes deviennent de base de plan dénomination. Dans le domaine des études, nous avons remarqué qu'il n'y avait pas de numérotation ancienne dans les rues, du fait que les bâtiments sont neufs et que

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

certaines d'entre eux sont encore en cours d'achèvement. Cette opération est effectuée conformément à 016/15 de modalités pratiques de mise en œuvre de l'opération de baptisation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics.

Incarner la numérotation sur le tableau selon les spécifications suivantes :

- ✓ Un numéro est attribué à chaque immeuble, et immeubles à usage administratif, commercial et industriel, le sens de numérotation de chaque rue à deux rangées de bâtiment est déterminé à partir du centre-ville ou en se ramifiant vers un autre axe ou vers la banlieue. En cas de confusion, la direction « est/ouest » ou « nord/sud » sera adoptée si la confusion persiste.
- ✓ Pour les magasins affiliés à des résidences ou des biens immobiliers, tels que des entrepôts, des ateliers et des salles, le numéro d'entrée principal est suivi de la phrase « bis » (par exemple 12 bis, 12 bis 1, 12 bis 2 ...).
- ✓ Les nombres sont donnés à partir du point de départ de la route vers sa fin, le point de départ étant choisi soit à l'intersection des routes, des frontières municipales régionales, des axes routiers ou de toute propriété physique apparente.
- ✓ Pour les voies d'une même dénomination et qui se développent sur le territoire de plusieurs communes, l'initié du système de numérotation doit être assurée tout au long de ces voies.
- ✓ Les habitations ou bâtiments sur les boulevards d'une seule rangée reçoivent une série ininterrompue de numéros alternativement impairs et pairs.
- ✓ La numérotation au niveau de la rue secondaire est même du côté droit et des singles du côté gauche, ou le point de départ part du point de liaison au niveau de la rue principale tout en gardant le même principe mentionné ci-dessus.
- ✓ Le respect de l'unité du système de numérotation le long de la route doit être assuré pour les routes du même nom qui s'étendent sur le territoire de plus d'une municipalité.
- ✓ Les résidents se voient attribuer le nombre requis en proportion du nombre de sorties régulièrement numérotées sur chaque route.
- ✓ Lorsqu'un immeuble est situé en retrait de la voie, un numéro sera apposé à l'entrée principale de l'accès à la propriété, de manière visible.
- ✓ La numérotation des bâtiments isolés ou épars se rattache à celle des bâtiments des agglomérations les plus proches. Ces bâtiments isolés ou épars doivent avoir, quel que soit leur éloignement l'un de l'autre, une régulière de numéros.
- ✓ Un numéro sera apposé sur toute attise nouvellement construite, au plus tard un mois après son achèvement.

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

- ✓ Il est procédé à la sous-numérotation de chaque unité, lorsqu'une bâtisse est subdivisée en plusieurs unités séparées à usage habitation, administratif, commercial ou industriel, en attribuant un numéro distinct qui l'identifie.
- ✓ Logement numéroté ou immobilier situé d'un côté de la rue avec une série ininterrompue de numéros séquentiels 1, 2, 3, 4,
- ✓ Numérotation des maisons ou des immeubles bordant les places publiques avec une série de nombres séquentiels à partir d'un certain point et dans le sens horaire.
- ✓ Numérotation des logements ou des biens immobiliers dans les ruelles, couloirs, palais, sous forme séquentielle, d'un côté, et individuelle de l'autre, ou la direction ascendante de la numérotation est identique à la direction de la route, ou par une série ininterrompue de nombres pairs et impairs dans le sens des aiguilles d'une montre selon le cas où la numérotation soit ascendante à droite et descendante à gauche.
- ✓ Les intérêts de la municipalité doivent maintenir le nombre de futurs bâtiments qui seront utilisés dans la mesure du possible.

Les granges, les parcs publics et les terrains de sport ne sont numérotés que s'ils contiennent des bâtiments tels que des restaurants et des kiosques

La fourniture et la pose de la première plaque de numérotation est à la charge de la commune. L'entretien et le remplacement ensuite sont à la charge du propriétaire. La réalisation de cette opération se déroule en deux phases :

- ✓ Une numérotation provisoire des portes principales est peinte sur les portes suite au plan de numérotage établi par la cellule technique de la commune ce qui permet d'effacer l'ancienne inscription.

Cette étape a besoin de peinture et de chiffres, comme dans la figure suivante.

Nous entrons les numérotations, des maisons de la zone d'étude dans le programme.

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

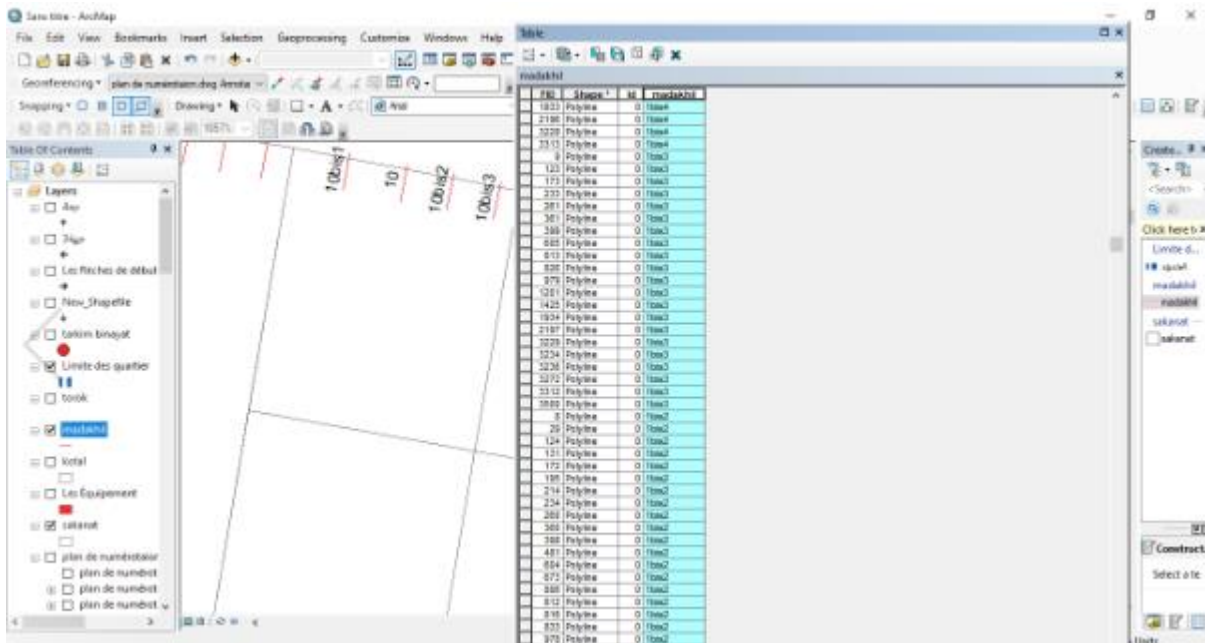


Figure 30 entrer les numérotations
Travail de l'étudiant

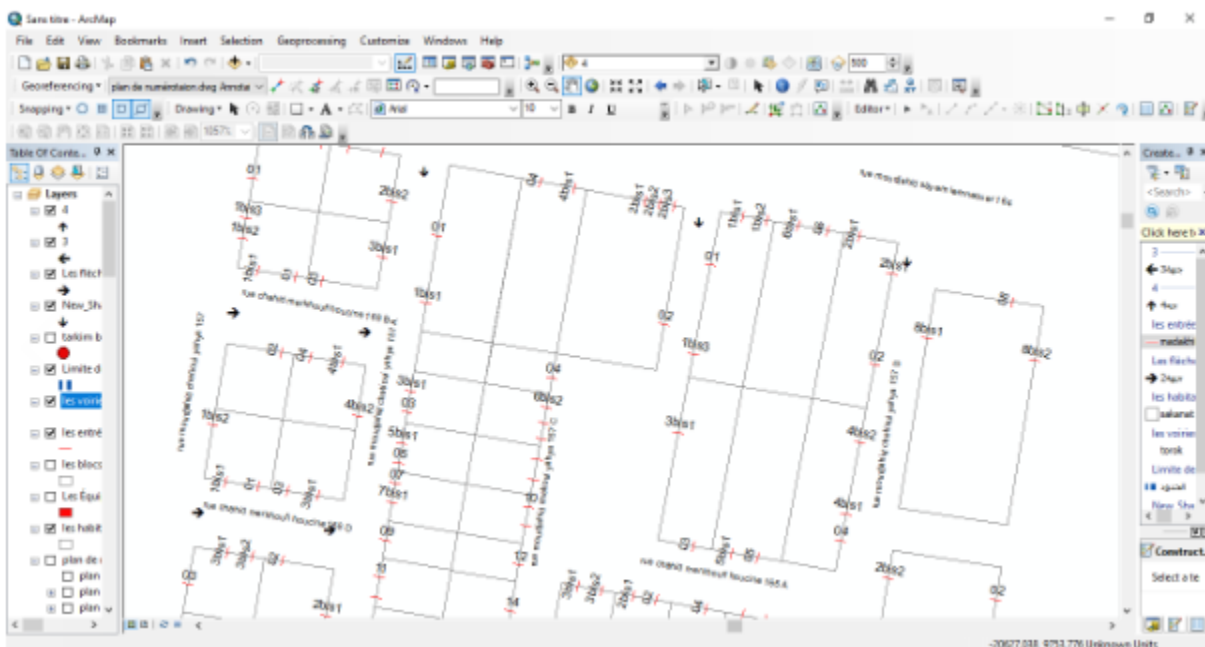


Figure 31 les numérotations des maisons
Travail de l'étudiant

Chapitre 4 : applications des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'adressage et son rôle dans la gestion des villes

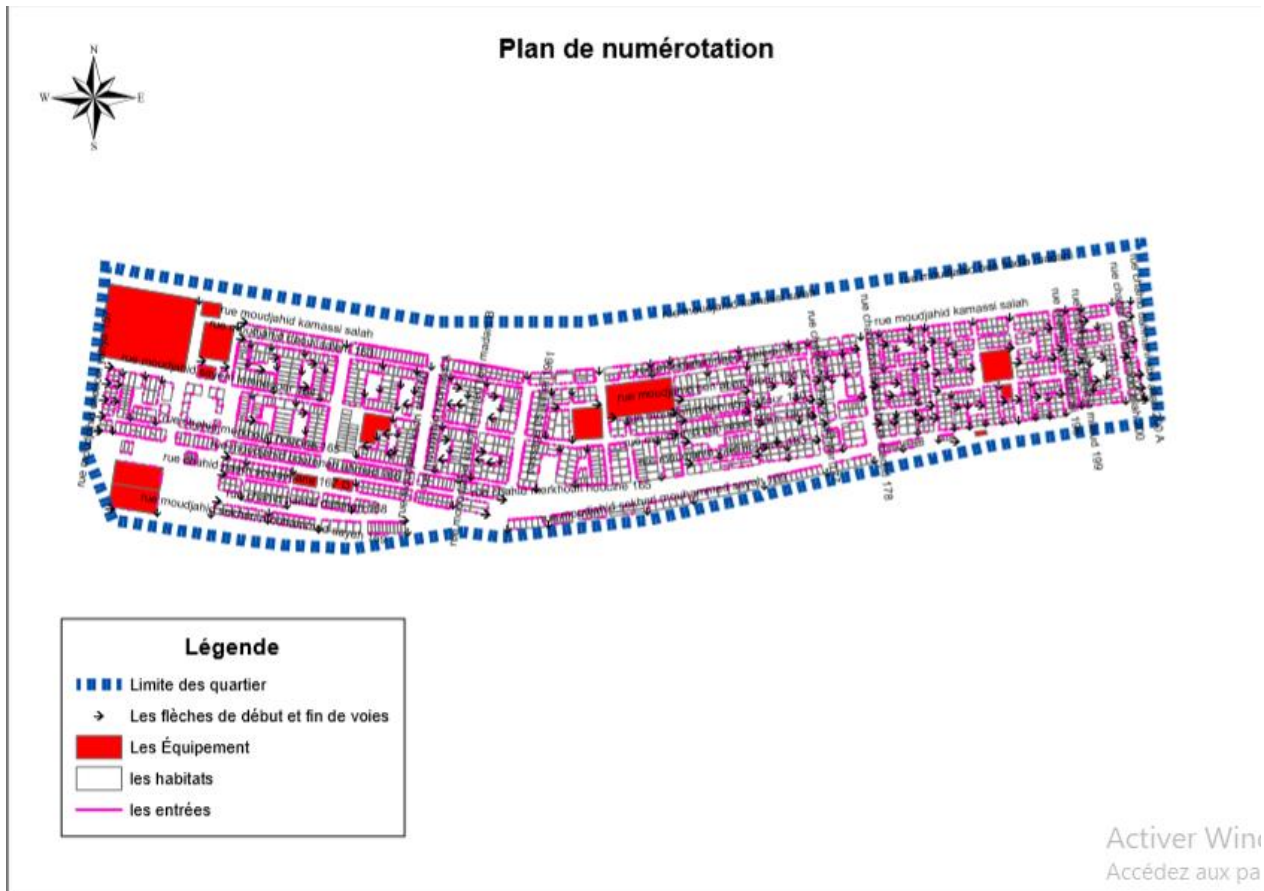
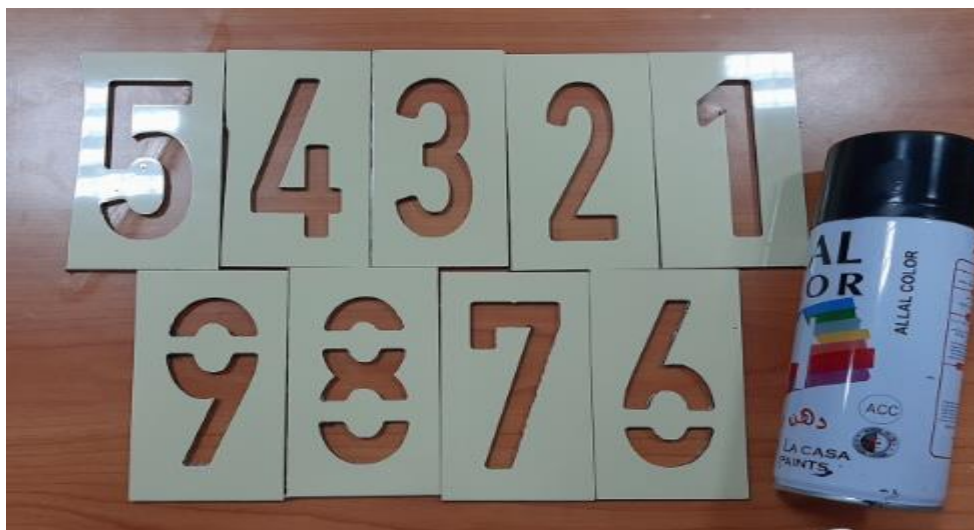


Figure 32 plan de numérotation
Travail de l'étudiant



**Figure 33 : Une numérotation provisoire des portes principales est peinte
Travail de l'étudiant**



**Figure 34 : Une numérotation provisoire des portes principales est peinte
Travail de l'étudiant**

- ✓ La numérotation définitive s'effectuera par des plaques en tôle vernissée de fond bleu avec écriture blanche selon les démentions arrêtées ci-dessous
- D'un chiffre de forme numérique, d'une dimension de 12×18 cm pour une plaque d'un ou de deux chiffres, et de 12×25 cm pour celles de trois chiffres.
- D'une hauteur de 2 à 4 mètres au-dessus du niveau du sol sur la porte extérieure.



**Figure 35 : La numérotation des plaques
Travail de l'étudiant**

2.3 Phase de maintenance

Cette phase nécessite généralement des moyens plus modestes que ceux requis pour les deux premières phases (préparation et exécution). Les tâches portent essentiellement sur les points suivants :

- ✓ Compléter et mettre à jour de l'opération de baptisation des lieux, des institutions, édifices publics et cartographies, dans la mesure où il y a des dénominations des boulevards, des rues et des routes qui ont disparu, de nouveaux boulevards, des rues et des routes qui ont été créées, de nouveaux quartiers qui sont à adresser.
- ✓ Actualiser et diffuser le fichier baptisation des lieux et des institutions et édifices public.
- ✓ Compléter et mettre à jour de plaques et panneauages, notamment des plaques disparues ou endommagées et dans la mesure où de nouvelles voies doivent être panneauées.
- ✓ Mettre à jour la cartographie de la ville.

Conclusion générale

Conclusion

Le processus de l'adressage est basé sur la situation de planification de la ville, en tenant compte de l'expansion urbaine et de ce qui affecte la conception de base de la ville, où chaque unité résidentielle ou urbaine est numérotée dans un numéro intégré pour être reliée à d'autres unités sans affecter les développements futurs, et le système qui sera choisi doit être flexible et sophistiqué. Et en phase avec la croissance de la ville et la façon dont elle est planifiée, organisée et gérée. Il est devenu un besoin urgent de développer un système d'adresse qui suit le rythme du processus de développement communautaire.

Cela ne se limite pas à numéroter les bâtiments et à y placer des panneaux en utilisant diverses techniques, en particulier la technologie des systèmes d'information géographique, ce qui aide grandement à suivre le rythme des développements et à faire fonctionner la ville.

L'étude a conclu que la dénomination des rues et la numérotation des bâtiments est l'un des éléments les plus importants d'une ville moderne, qui est devenue une exigence importante

Bibliographie

Livres

- 01-** catherine et al, 2005, l'adressage et gestion des villes : qu'est ce que l'adressage et pour l'adressage ? banque mondiale washington et ministre français des affaires, 272p.
- 02-** Faiz, Sami Otheman, 1999, système d'information géographique : information qualité et data mining : les systèmes d'information géographique, édition C.L.E, Tunis, 362p.

Thèses et mémoires

- 01-** Boukli Hacene et Rabah Fissa, système d'information géographique : université Aboubakr Belkaid-tlemcen, 75p.

Une communication dans un compte rendu de congrès, colloques, conférences, séminaires

- 01-** adresse gestion dénomination, 2011.
- 02-** Formation au profit des délégués des communes. Recensement général pour population et des logements, 2013.
- 03-** mettre en place une démarche d'adressage.2016.Tarn information géographique.Tessa, octobre.
- 04-** Séminaire de la Direction générale des groupes locaux, Direction de la gouvernance locale.

page Web

- 01-** page officiel de wilaya de touggourt.2020. disponible sur : «<http://ca-touggourt.dz/ar/> ». (consulté le 26/08/2020).

Fichier en ligne

- 01-** wikipédia.2020.disponible sur internet : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Touggourtconsulté> le 26/08/2020.

Une loi, un décret ou un arrêté

- 01-** ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2011. Loi du 22 juin 2011 relatif à la commune, journal officiel algérien 10/11.
- 02-** Ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2014. décrit présidentiel du 05 janvier 2014 relatives de modalités de baptismation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, journal officiel algérien du 08/01/2014,14/01.
- 03-** Ministère de l'intérieur et des collectivités locales et ministère des moudjahidine, 2014. Arrêté interministériel du 28 octobre 2014 relatif au la composition et les modalités de traitement du dossier des propositions de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, journal officiel algérien du 08 avril 2014.
- 04-** Ministère de l'intérieure et des collectivités locales et ministère des moudjahidine, 2014. Arrêté interministériel du 28 octobre 2014 relatif au le règlement intérieur-type de la commission de wilaya de baptismation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, journal officiel du 08 avril 2014.

- 05-** ministre de l'intérieure et des collectivités locales et ministère des moudjahidine, 2014. Arrêté interministériel du 28 octobre 2014 relatif au caractéristique techniques de la plaque et des moyens d'identification matérialisation toute baptismation ou débaptisation des institutions, lieux et édifices publics, journal officiel algérien du 08 avril 2014.
- 06-** ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2015 instructions relatives de modalités pratiques de la mise en œuvre de l'opération de baptismation ou débaptisation des rues, des lieux et édifices publics, instruction 27/01/2015,15/016.
- 07-** ministre de l'intérieur et des collectivités locales, 2014. Projet de plan décrit exécutif relatif au d'action de l'opération de baptismation des institutions, lieux, routes, voies et édifices publics.
- 08-** ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2019.projet décrit exécutif du décembre 2019 relatif de Comment produire, publier, commercialiser et gérer les données d'adressage, projet journal officiel du décembre 2019.

- Liste des tableaux

N°	Titre	page
01	principaux indicateurs climatiques années 2017	46
02	Statistiques et classification des voies globales	50
03	Spastiques et classification des équipements globales	51
04	Statistiques et classification des placettes globales	52
05	Statistiques et classification des voies	53-57
06	Statistiques et classification des équipements	58
07	Statistiques et classification des quartiers	58
08	désignation proposé	64
09	désignation proposé des équipements	64

- Liste de figure

N°	Titre	page
01	exemple logement	05
02	Un exemple de bâtiment avec une entrée principale et une entrée secondaire	05
03	Un exemple de plusieurs bâtiments adjacents avec une entrée principale à chacun	05
04	L'histoire s'écrit sur les murs de Belgrade... Les inscriptions changent dans les rues à Paris	11
05	les numérotations gauches et droites	28
06	numérotation dans une impasse	28
07	numérotation dans une place	29
08	Chaque voie à une numérotation distincte et précise	29
09	Réservation de numéros pour les futures constructions	30
10	Le cas échéant, une numérotation adaptée est initiée par les services de la commune	30
11	Principe des numérotations des bâtiments d'un côté de la rue	31
12	principe des nombres pairs et impairs dans la numérotation des bâtiments	31
13	composantes d'un SIG	37
14	superposition sous un SIG	40
15	exemple de sélection	41
16	la situation de wilaya de Touggourt	45
17	la situation de commune de Touggourt	46
18	La composition des voies, cites, placettes et zones de l'année 1993	47
19	quartiers de la commune actuelle	47
20	les voies de la commune	48
21	: La composition des voies, cites, placettes et zones de l'année 2015	48

22	La composition des voies, cites, placettes et zones de l'année 2020	49
23	statistiques des rues dans la zone d'étude	51
24	statistiques des équipements dans la zone d'étude	51
25	Entrer les désignations des voies	66
26	entrer les directions des voies	66
27	plan de dénomination	67
28	Image de terrain pour le montage des panneaux d'étiquettes	68
29	Plaques matérialisant la baptismation ou la débaptisation des rues et des cités	68
30	entrer les numérotations	71
31	les numérotations des maisons	71
32	plan de numérotation	72
33	Une numérotation provisoire des portes principales est peinte	73
34	Une numérotation provisoire des portes principales est peinte	73
35	La numérotation des plaques	74

Résumé

La ville de touggourt connaît une forte croissance démographique accompagnée d'une extension spatiale mal maîtrisée, Ce qui a conduit aux résultats de la gestion de la ville et à la difficulté de reconnaître le résultat de l'adressage souhaitée.

Dans cette étude, nous avons étudié l'adressage et son rôle dans la gestion des villes en Algérie, en particulier dans la ville de Touggourt, et nous avons choisi des quartiers: Hay al-Rimal, le quartier al-Waha et le quartier al-Raja en raison du manque de dénomination dans certaines rues, qui est le manque de numérotation. Le programme SIG, à travers lequel nous avons proposé un schéma d'adressage correspondant à la zone d'étude qui aide à la prise de décision susceptible d'aider les responsables à mener à bien leurs missions.

ملخص

تشهد مدينة تڤرت نموًا ديموغرافيًا قويًا مصحوبًا بتوسع مكاني ضعيف التحكم، مما أدى إلى صعوبة التعرف على نتيجة العنوان المرغوب وبالتالي سوء تسيير المدينة.

في هذه الدراسة درسنا العنونة ودورها في إدارة المدن في الجزائر وتحديدًا في مدينة تڤرت واخترنا أحياء: حي الرمال وحي الواحة والحي. - الرجاء بسبب عدم وجود تسميات في بعض الشوارع انعدام ترقيمها. برنامج نظم المعلومات الجغرافية ، الذي اقترحنا من خلاله مخطط عنونة يتوافق مع منطقة الدراسة يساعد في صنع القرار الذي من المرجح أن يساعد المسؤولين على تنفيذ مهامهم.